

# Solennel appel de Wilson à la Rhodésie

N° 235 - Mercredi 13 octobre 1965

2<sup>e</sup> ÉDITION

La Chaux-de-Fonds, 76<sup>e</sup> année

## Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE. — RÉD. ADM et PUBL.  
La Chaux-de-Fonds, rue du Parc 103 TÉL. RÉD  
(039) 31088; ADM. et PUBL (039) 31087 CCP 23-313

BUREAU de LAUSANNE: Saint-Pierre 1. TÉL. (021) 22 69 10 CCP 10-8300. - BUREAU  
de GENEVE Argand 4. TÉL. (022) 32 42 40. CCP 12-2715 ABONNEMENTS: 1 mois  
Fr. 3.50, 3 mois Fr. 10.-, 6 mois Fr. 20.-, 12 mois Fr. 40.- LE NUMÉRO 30 ct.  
Rédacteur en chef responsable W Brandt Rédacteurs E. Maléus (La Chaux-  
de-Fonds) O. Heger (Lausanne) L. Piquet (Genève). - Directeur R. Meylan

### Les conséquences d'une rébellion seraient incalculables

Londres. — Harold Wilson a solennellement mis le Gouvernement rhodésien en garde contre une déclaration unilatérale d'indépendance. Il l'a fait dans un véritable « message à la nation » diffusé hier soir sur l'ensemble des chaînes de télévision et de radio britanniques.

« La situation est très grave en Rhodésie car, au moment où je vous parle, il est possible que des mesures dangereuses soient prises », a-t-il déclaré, faisant allusion à la possibilité d'une rébellion imminente de la Rhodésie contre la Grande-Bretagne.

Une telle rébellion, a-t-il ajouté, « pourrait être dangereuse, non seulement pour la Rhodésie, mais pour une plus grande partie de l'Afrique, elle pourrait même s'étendre et affecter le monde entier ».

« J'espère que personne, a encore déclaré H. Wilson, personne en Grande-Bretagne et encore plus en Rhodésie ne sous-estimera la gravité d'une déclaration illégale de l'indépendance ».

#### Un cauchemar

« Les conséquences d'une rébellion pour la Rhodésie et pour son peuple seraient incalculables. Elle pourrait déclencher en Afrique une réaction

en chaîne dont personne ne peut prévoir les conséquences. De nombreux innocents, hommes, femmes et enfants de toutes races, Blancs et Noirs, pourraient être tués. C'est un véritable cauchemar pour moi que de penser que pareilles choses puissent se reproduire en territoire britannique », a poursuivi le premier ministre britannique.

Réaffirmant la volonté de son gouvernement de tout mettre en œuvre pour éviter un tel « désastre », H. Wilson a déclaré que son gouvernement était toujours prêt à reprendre le dialogue avec M. Ian Smith pour tenter de trouver un terrain d'entente.

Le premier ministre a alors proposé la création d'une mission du Commonwealth composée de premiers ministres, parmi les plus anciens de la communauté britannique, et dont la tâche consisterait à rechercher un accord sur le problème de l'indépendance de la Rhodésie.

#### Le pouvoir à la majorité

Reprochant aux dirigeants rhodésiens de ne pas avoir suffisamment préparé la population africaine à l'administration de son pays, H. Wilson a affirmé que le rythme d'émancipation des Africains rhodésiens était actuellement « trop lent ».

La Grande-Bretagne, a encore déclaré H. Wilson, est disposée à concéder l'indépendance à la Rhodésie, non pas dans les conditions actuelles, mais sur une base qui garantirait le transfert graduel et progressif du pouvoir à la majorité de la population, c'est-à-dire aux représentants des quatre millions d'Africains.

« Je sais que je parle au nom de tous les habitants des îles britanniques, de tous les partis, de tout notre peuple, lorsque je dis à M. Smith : « Premier ministre, réfléchissez encore », a conclu H. Wilson.

### Cent mille grévistes en Italie

Rome. — La grève affectant 100 000 ouvriers de l'électricité en Italie a commencé aujourd'hui à minuit. Le Ministère de la défense a annoncé que 2100 militaires ont été désignés pour assurer le fonctionnement des centrales électriques pendant les deux jours de grève. D'autre part, des groupes électrogènes des forces armées seront mis à la disposition des administrations des téléphones et des télégraphes. Des véhicules militaires assureront le transport des voyageurs sur certains itinéraires desservis par les tramways et les chemins de fer à traction électrique. De son côté, le Ministère des transports affirme que la grève ne devrait pas entraver la circulation normale des trains.

### Indonésie : l'armée au pouvoir

Singapour. — L'arrestation du lieutenant-colonel Untong, treize jours après sa tentative de coup d'Etat, marque l'étape finale d'un processus tendant à une participation plus active de l'armée aux destinées politiques de l'Indonésie, estimant la plupart des observateurs.

Avant le coup d'Etat du 30 septembre, relèvent les observateurs, le pouvoir était divisé entre les communistes et les forces armées, le président Soekarno représentant en quelque sorte le « fléau » de cette balance. Aujourd'hui, estime-t-on, l'équilibre est rompu : l'armée l'emporte finalement avec la capture du chef de l'insurrection.

La question que tous se posent est évidemment de savoir comment et pour combien de temps les forces armées s'affirmeront dans leur nouveau pouvoir.

L'objectif principal de l'interrogatoire ininterrompu auquel a été soumis le chef de l'insurrection serait en fait, pour l'armée, de dévoiler les dessous du coup d'Etat, qui restent encore bien mystérieux, et surtout d'établir quelle a été l'attitude du président Soekarno pendant les heures du coup d'Etat.

De cette réponse peuvent dépendre les futures relations entre l'armée et le président Soekarno et le rôle de ce dernier dans les mois à venir.

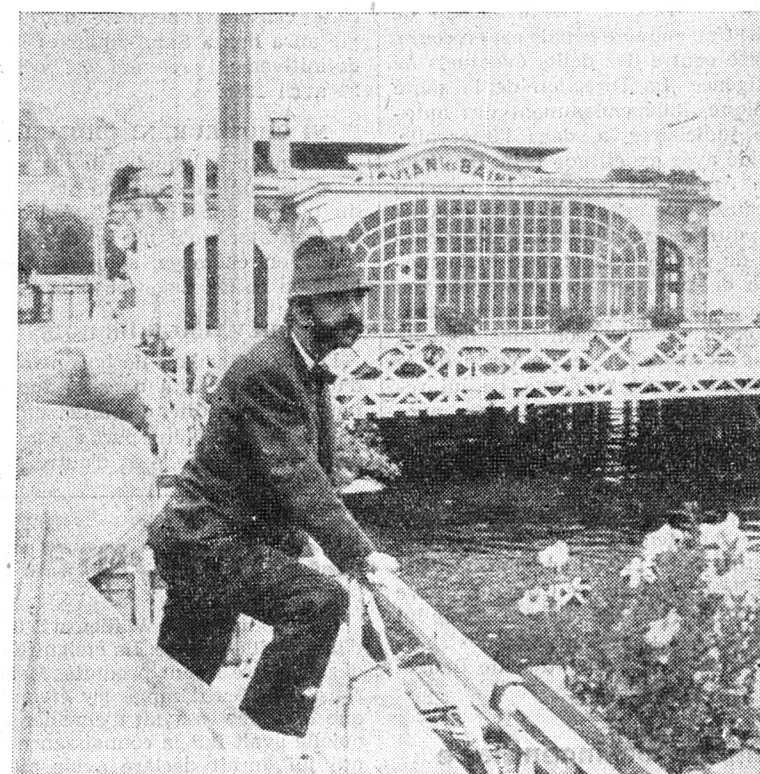
● Paris. — Une association nationale pour l'impartialité de l'Organisation de la radio et télévision française, vient d'être fondée sous le régime de la loi de 1901 afin de faire toutes démarches en vue d'assurer la stricte objectivité de l'ORTF pendant la campagne qui précédera l'élection du président de la République française.

### Il sème le printemps...



L'automne, les feuilles mortes, le brouillard, les jours plus courts. Il y a de la mélancolie dans l'air: c'est la mort d'un été qui pourtant ne fut guère aimé. Mais le cycle de la nature se poursuit, symbolisé par ce paysan confiant à la terre le grain qu'un printemps déjà impatientement attendu fera germer.

### Regard sur le paradis perdu...



Le citoyen américain Henry Fentener van Vlissingen, expulsé de Suisse, se trouve depuis lundi sur territoire français. Notre photo le montre, mardi, sur la jetée d'Evian-les-Bains, regardant vers la rive suisse du lac Léman.

### La question du Tyrol du Sud à l'ONU

New York. — Le ministre des Affaires étrangères d'Autriche, Bruno Kreisky, a exprimé la crainte, mardi, devant l'assemblée générale de l'ONU que la conclusion d'un accord entre l'Autriche et l'Italie sur la question du Tyrol du Sud (Haut-Adige) ne soit compromise par les délais continus dans les négociations en cours concernant les « aspirations légitimes de la minorité autrichienne ».

Rappelant les résolutions de 1960 et 1961 de l'assemblée qui invitaient Rome et Vienne à entreprendre des négociations pour régler les problèmes découlant de l'application du Traité de Paris de 1946, le ministre autrichien a réaffirmé la détermination de son gouvernement de résoudre le litige du Tyrol méridional par des négociations dans l'esprit de la charte. Mais, a-t-il ajouté « il est de mon devoir de rappeler à l'assemblée générale qu'une solution ne sera possible que si la population du Tyrol du Sud est dotée d'une administration véritablement autonome pour toutes les questions qui la concernent au premier chef ».

« Les négociations, a dit M. Kreisky, paraissent très prometteuses au début de l'année, et il nous semblait

que notre partenaire était devenu conscient du fait que la reconnaissance des justes aspirations d'une minorité contribuerait utilement à l'établissement de conditions harmonieuses dans son propre Etat, mais des questions d'une importance vitale pour l'existence de cette minorité demeurent sans solution, et nous craignons vraiment que ces délais continus n'empêchent la conclusion d'un accord ».

● Athènes. — Deux nouvelles arrestations ont été opérées mardi dans l'affaire Aspida (organisation clandestine dans l'armée) : celles du colonel J. Damvoulelis, mis en cause par d'autres accusés et du colonel P. Anagnostopoulos.

### pourquoi pas



Un psychiatre anglais, le professeur Kilby, s'est penché sur l'étude des conséquences que peuvent avoir les vacances sur la santé corporelle et mentale. Il en est arrivé à la conclusion que pour arriver à un maximum bénéfique, les vacances devraient consister en une évasion totale, un changement complet des habitudes, du milieu, des personnes qu'on côtoie. Le professeur préconise donc des vacances conjugales ou vacances intégrales. Ceci consiste à placer vos enfants en colonies de vacances — cela les amuse, et leur permet de ne plus entendre leurs parents crier: Viens ici, que je te fesse, etc. — puis de partir, madame d'un côté, monsieur de l'autre. Chaque conjoint donne ainsi quelques semaines de congé à l'autre.

Ce changement total de décor et cette liberté absolue — souvent limitée malheureusement par des problèmes financiers — doivent vous permettre bien des choses, puisqu'une seule condition est posée: celle de rentrer en bon état dans votre situation antérieure. On peut admettre que le professeur Kilby n'a rien inventé, car chez nous il y a longtemps que quelques citoyens pratiquent (à la suisse) ce mode de faire.

Reste encore le risque de la rencontre d'une âme sœur, qui peut se manifester parfois par un surcroît de fatigue. C'est là une situation qui reste à analyser.

Pour mon compte, je pense qu'un pécule de vacances serait de beaucoup supérieur à ces savantes déductions. Il permettrait à beaucoup de finir leurs vacances sans trop de soucis, ce qui améliorerait certainement la santé physique et morale des vacanciers! FRÉDÉRIC.

### Mécontentement ouvrier à La Rochelle

La Rochelle. — De violents incidents se sont déroulés hier matin à l'intérieur des usines Brissoneau & Lotz, à La Rochelle (Charente-Maritime), spécialisée dans la fabrication de matériel de chemin de fer.

Comme les jours précédents, un millier d'ouvriers s'étaient rassemblés pour manifester leur mécontentement à la suite de nombreux licenciements survenus depuis quelques mois et pour protester contre la ré-

duction des horaires de travail. Vers le milieu de la matinée, les manifestants envahissaient les bureaux d'études qu'ils mettaient à sac et brisaient à coups de pierres les vitres des fenêtres de la direction.

Le préfet de la Charente-Maritime arrivait peu après sur les lieux.

Une réunion entre les délégués du personnel et les membres de la direction était aussitôt organisée.

Aucun accord n'ayant été enregistré à la suite de cette réunion, les ouvriers ont à nouveau pénétré, en début d'après-midi, dans les bureaux d'études. Les gardiens de la paix ont rétabli l'ordre et les ouvriers ont regagné les ateliers.

L'activité de l'usine n'a toujours pas reprise et aucune autre réunion entre représentants de la direction et délégués du personnel n'est prévue.

### Italie : infirmier tué par un patient

Bergame. — Nouveau drame à l'Hôpital neuro-psychiatrique de Bergame : après la mort tragique de huit patientes à la suite de piqûres de cardiotonique, c'est un infirmier qui a été tué, à coups de pieds, par un malade de l'institut.

Giuseppe Monzani, 48 ans, pris à partie pour des motifs non déterminés par un patient, fut frappé violemment par celui-ci à l'abdomen. Aussitôt hospitalisé, il devait décéder peu après. Une enquête est ouverte.

### Un beau tableau de chasse!

Karlovatz (Yougoslavie). — « J'ai cru ma dernière heure arrivée », a déclaré M. Drago Perche, qui a été attaqué et sérieusement blessé à la cuisse par un ours brun de 380 kilos et 2 m. 40 de haut, aux environs de Karlovatz, en Slovénie.

Ses compagnons de chasse, un dentiste de Karlovatz et le président de l'Association des chasseurs de la région, ont réussi à abattre le plantigrade, le plus gros jamais tué en Europe. Mais ils devront apporter la preuve devant le tribunal qu'ils ont agi en état de légitime défense. Faute de quoi ils devront payer, conformément à la loi, le prix de l'ours, estimé à 16 000 dollars.

DANS LE CANTON DE ZURICH

## Interdiction de pratiquer

Depuis quelques semaines, l'art de pratiquer du médecin F. von der Crone, de Bauma, fait beaucoup de bruit. Une enquête pénale est en cours, dirigée contre des délits éventuels de négligence. La Direction de la santé publique, indépendamment des autorités judiciaires, a, dans l'intervalle, élucidé avec exactitude l'état des faits et a également entendu le médecin en cause. Elle est arrivée à la conclusion que les particularités de caractère de ce médecin et l'art et la manière de pratiquer ont contribué au fait que les patients couraient de gros risques. C'est la raison pour laquelle elle s'est vue obligée, en vertu de la loi sur la santé publique, de lui retirer le permis de pratiquer, avec effet à partir du 11 octobre.

La Commission de santé, qui a été consultée, a approuvé cette mesure. Le retrait d'autorisation a été prononcé sans tenir compte d'un recours éventuel avec effet immédiat. Cependant, le D<sup>r</sup> F. von der Crone conserve le droit de recourir. Un successeur lui a été trouvé pour s'occuper des soins médicaux de la population de Bauma et des environs.

## Encore un incendiaire

Le 24 septembre, deux maisons ont totalement brûlé à Steinmaur. Après une enquête, la police a pu arrêter l'incendiaire, un maçon âgé de 22 ans, qui semble être un pyromane.

## CHRONIQUE JURASSIENNE

### Au Conseil municipal de Saint-Imier

**RÉUNION D'ORNITHOLOGUES**  
L'assemblée de délégués de la Société cantonale bernoise d'ornithologie aura lieu à Saint-Imier et la date définitivement retenue est celle du 24 avril 1966.

**NI CHOMEUR, NI CHOMEUSE**  
L'enquête à laquelle il vient d'être procédé sur la situation du marché du travail dans la localité, a permis de constater qu'il n'y a aucune personne en chômage, soit en chômage total ou en chômage partiel.

**DÉVALAGE DE BOIS**  
Lors du dévalage de bois provenant d'une coupe faite dans la forêt, au nord de la localité, des billes ont causé des dégâts, d'une part à l'ancienne station de pompage et d'autre part à

une baraque à outils au même endroit.

**NOUVEAUX UNIFORMES**  
Les musiciens portent leurs uniformes depuis 13 ans. Compte tenu de la grande activité de la Société, les uniformes ont souffert des intempéries et leur remplacement répond à une nécessité.

La Société qui se rendra à la Fête fédérale de musique à Aarau en juin 1966, a décidé de procéder au remplacement des équipements. Il en coûtera environ 40 000 francs. Le Corps de musique demande un appui financier de la Municipalité de 15 000 francs et que l'aide municipale lui soit apportée par la voie du budget municipal de 1966.

Le Conseil municipal en a décidé ainsi.

### La pyromane était au café...

Les pompiers de Wädenswil (ZH) ont été alertés lundi matin pour l'incendie d'une vieille grange. Ils éteignirent rapidement les flammes, sans que de grands dégâts ne se soient produits. Mais il y avait de vieilles maisons dans les environs, et si les flammes s'y étaient propagées c'eût été une catastrophe. Tandis que la police essayait d'élucider les causes du sinistre, une femme lui annonça qu'elle avait fait la connaissance, au Buffet de la Gare, d'une «femme étrange», qui lui aurait déclaré avoir allumé un incendie. La femme invita alors sa nouvelle connaissance dans un autre café, et quand elle entendit la sirène des pompiers elle alerta de nouveau la police, qui arrêta la pyromane. Il s'agit d'une femme de 42 ans, qui avait été mise en vacances il y a huit jours d'une maison de repos et qui ne l'avait plus regagnée par la suite. Selon les déclarations de son tuteur, il s'agit d'une dangereuse pyromane. Elle a été placée dans une maison de repos de Zurich.

## La Chaux-de-Fonds

### Solutions humaines des problèmes économiques

Tel était le sujet traité par M. H.-A. Kamran, d'Anvers, docteur en droit et licencié en sciences politiques et économiques, au cours d'une réunion publique organisée par la Communauté Baha'ie de Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds le 6 octobre.

Après avoir démontré que depuis plus d'un siècle l'humanité n'a pu résoudre aucun de ses problèmes économiques fondamentaux et qu'au contraire la situation s'aggrave journellement, le conférencier mit l'accent sur les causes d'un tel échec. Pour lui, elle réside dans le simple fait que les économistes ont recherché les solutions souhaitées dans le domaine purement économique et matériel.

Il croit que la science économique basée uniquement sur les considérations matérielles n'est pas à même de résoudre ces difficultés. Tant que les lois : « l'offre et la demande », « l'économie des profits », « détruire les produits excédentaires pour maintenir les prix », « la plus-value, résultat du travail seul », etc., régissent le monde économique, le fossé qui sépare les hommes les uns des autres s'élargit d'heure en heure.

Pour le conférencier, l'unique solution réside dans la construction du monde économique sur les bases enseignées par Baha'ullah, autrement dit « humainement » et non « économiquement ».

Vers la fin de son exposé, il décrit les solutions que la foi mondiale

Baha'ie propose au monde et il invite l'auditoire — ceci dans le but du bien-être et du bonheur du genre humain — à se familiariser avec les enseignements de Baha'ullah et à collaborer avec les baha'is répartis dans tous les pays du monde, pour que la paix et la tranquillité remplacent les guerres et les malheurs qui ont envahi notre terre.

### Tir des challenges

La Fédération des sociétés de tir du district de La Chaux-de-Fonds a organisé, le samedi 2 et dimanche 3 octobre 1965, son concours des challenges réservé aux tireurs de nos sociétés militaires. A l'issue de ces journées sportives, le président de la fédération, M. Bourquin, vint avec ses félicitations les trophées aux vainqueurs. Résultats :

Catégorie d'honneur: 1. Les Vengeurs gagnent le challenge Giovannoni (moyenne 26 923); 2. Les Sous-Officiers (26 375); 3. Le Grütli (25 750); 4. Les Carabiniers (25 714).

1re catégorie: 1. L'Helvétie gagne le challenge EMO S. A. (moyenne 26 000); 2. Police locale (25 800); 3. Les Armes-Réunies (pas classées).

2e catégorie: 1. La Montagnarde gagne définitivement le challenge Willy Stauffer (moyenne 26 142); 2. La Sagne (25 850); 3. Les Armes de Guerre, La Chaux-de-Fonds (24 444); 4. La Cavalerie (pas classée).

Tir à 50 m.: 1. Les Armes-Réunies gagnent définitivement le challenge Huguenin Frères du Locle (moyenne 88 000); 2. Police locale (87 750); 3. Sous-Officiers (86 900).

Tir à 300 m., résultats individuels, 30 points maximum (tous avec distinction): 29 points: J. Levaliant, L. Lambert, R. Lachat, E. Willomin, F. Fischli, M. Kohli, 28 points: J.-L. Surdez, R. Giovannoni, W. Beutler, W. Bürki, E. Graf, A. Botteron, etc.

Tir à 50 m., résultats individuels: 95 points: A. Pfister; 94 points, M. Voirol; 93 points, G. Monnier; 92 points, C. Steiner; 91 points, M. Racine; 90 points, F. Hadorn, B. Reichenbach, J. Portner, E. Schneebeli.

Cible libre, 300 m.: 56 points, L. Ruckstuhl, R. Bosquet; 55 points, F. Fischli; 54 points, J. Levaliant, M. Kohli, M. Voirol, A. Botteron, L. Lambert.

Cible libre, 50 m.: 59 points, A. Pfister; 56 points, B. Reichenbach, F. Bossy, A. Wicht; 55 points, S. Nicolet, G. Monnier, A. Jaccoud; 54 points, C. Bechler, E. Schneebeli, M. Voirol, G. Vernier.

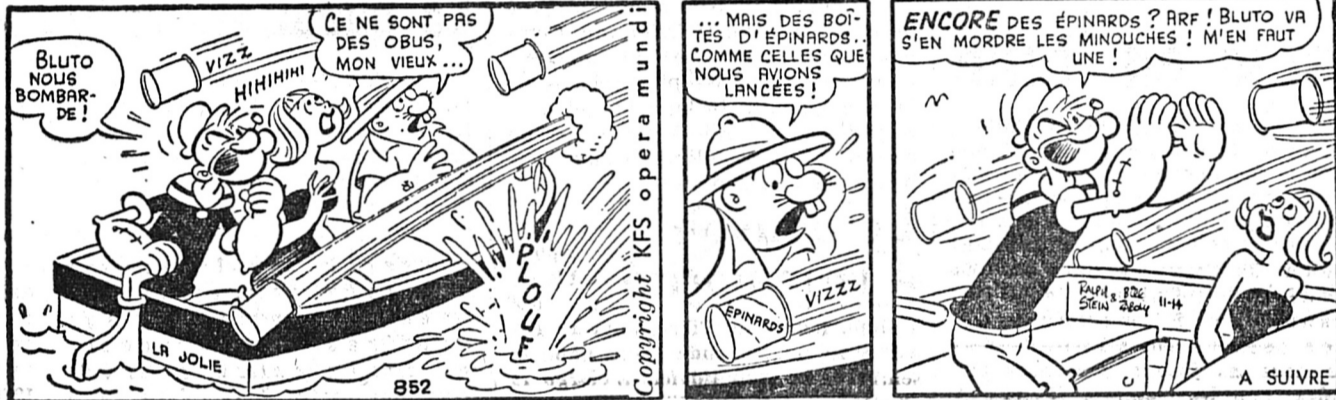
Participation à 300 m.: 128 tireurs. Participation à 50 m.: 47 tireurs. Il a été distribué 58 distinctions à 300 m. et 30 à 50 m.

### LA SAGNE

#### Voiture contre monoaxe

M. M. R., roulant avec sa voiture en direction de La Chaux-de-Fonds, est entré en collision, hier à midi, à la hauteur de l'immeuble N° 135, avec le monoaxe de M. I. Vuille, qui venait de s'engager sur la route. M. Vuille et sa femme souffrent de douleurs dans le dos.

## LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA



Vendredi 15 octobre 1965 - Salle de Musique, à 20 h. 15

# Claude Luter et son orchestre

Location au Théâtre: places à Fr. 4.— et Fr. 8.—, plus vestiaire. Le bon Coop-loisirs N° 9 est valable, Fr. 1.—. Vendredi, de 16 h. 30 à 17 h. 30, Claude Luter signera ses disques chez Brügger & Cie, avenue Léopold-Robert 76, à La Chaux-de-Fonds.

### La manufacture d'horlogerie

**EXCELSIOR PARK S. A.,**  
Saint-Imier

engagerait

## REMONTEUSES

pour travaux en atelier. Jeunes filles seraient mises au courant.

S'adresser au bureau de la fabrique, tél. (039) 411 45.

### Etat civil-Neuchâtel

Octobre 1965

#### Naissances

- Gentile James - Nicole, fils de Sabatino, serrurier, à Neuchâtel, et de Maria-Gi-solda née Di Giammatteo.
- Asta Lelliana, fille de Giovanni, maçon, à Neuchâtel, et d'Adalgisa née Parisi.
- Drigo Stefania, fille de Armando, maçon à Neuchâtel, et de Natalina née Daneluzzo.
- Piccirilli Tiziana, fille de Gabriele, boucher, à Neuchâtel, et de Ballilina née Di Benedetto.
- Gallitch Saskia, fille de Pierre, antiquaire, à Bevaix, et de Frédérique - Sylviane - Anne née Monmarché.

#### Promesses de mariage

- Barell Michel-André, ouvrier de fabrique, et Jaccoud Myriam - Bluette, les deux à Genève.
- Gargantini Virgile - Roland, chauffeur - mécanicien, et De Toffol Agnese-Luigia, les deux à Neuchâtel.
- Pythoud Louis-Denis, ouvrier de fabrique, à Neuchâtel, et Burri Francine-Andrée, à Boudry.
- Graf Walter, étudiant, à Neuchâtel, et Nachbur Lucie, à Waldenburg.
- Humai René - Augustin, professeur, à Neuchâtel, et Iteman Michèle-Françoise, à Paris.

### Etat civil

La Chaux-de-Fonds

12 octobre 1965

#### Promesses de mariage

Aquillon Willy-Arnold, Neuchâtelais et Vaudois, et Lesina Edith-Fernande, Bernoise.

#### Décès

Cousin André, né le 8 mai 1905, Vaudois.  
Robert Tell, veuf d'Aloïse-Julie née Moreillon, né le 21 mars 1884, Neuchâtelais.

### Grand choix Prix avantageux

**MEUBLES Leitenberg**  
TAPIS - RIDEAUX

La CHAUX-DE-FONDS

039/330 47 Grenier 14



### La CCAP

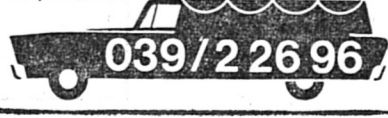
garantit l'avenir de vos enfants

Neuchâtel

Tél. (038) 5 49 92

### EN CAS DE DEUIL

les Pompes Funèbres Générales Roger Pellet Balance 16, La Chaux-de-Fonds se chargent de toutes les formalités téléphonez au



### VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

SERVICES INDUSTRIELS

ELECTRICITÉ

Les Services industriels cherchent:

## monteurs électriciens qualifiés

pour leur département d'installations intérieures.

Semaine de 43 heures en 5 jours.

Les offres de service sont à adresser à la direction des Services industriels, rue du Collège 30, 2301 La Chaux-de-Fonds.

## TIMBRES d'Autriche, à un prix dérisoire!

Action réclame: 2400 (deux mille quatre cents) magnifiques timbres divers et timbres spéciaux, le tout pour Fr. 26.— seulement. Envoi contre remboursement, une carte suffit.

**VOLKSREKLAME, Wien 10, Leebgasse 78, Autriche.**

## Faites lire votre journal!

### Articles hyg.

Marques spéciales de première qualité  
Triumphator dz. 8.—; Super Lux lubrifié dz. 6.50; Silver Tex dz. 5.— Expédition discrète et rapide par

F. WIDMER, case 54, 5000 Berne, Grand-Rue.

ABONNEZ-VOUS À NOTRE JOURNAL

## PRÊTS



Discrets Rapides Sans caution

Av. L.-Robert 88 La Chaux-de-Fonds

BANQUE EXEL Tél. 316 12

# Page de la femme

## A propos des prochaines élections genevoises

Les élections au Grand Conseil de Genève sont fixées aux 22, 23 et 24 octobre 1965. A cette occasion, il importe, tant pour les Vaudoises et les Neuchâteloises que pour les Genevoises, de savoir quelle a été l'action de nos camarades genevoises au Grand Conseil et dans quelle perspective elles envisagent leur activité future. C'est ce que nous dit, ci-après, Cécile-Silka Müller.

### Qu'ont fait les femmes élues au Grand Conseil genevois ?

L'augmentation constante de notre population s'est traduite par des sessions nombreuses et chargées. Beaucoup de problèmes y ont été abordés, pas très différents de ceux de l'activité privée, cependant, avec cette différence essentielle que l'administration publique sert l'intérêt général et qu'il importe de penser au présent en préparant l'avenir. La continuité de l'Etat doit être assurée.

Les travaux ont été souvent dominés par les arrêtés contre la surchauffe dont les incidences se sont fait sentir dans beaucoup de domaines, surtout pour les réformes réclamées à grands cris. Le souci des prochaines élections s'est particulièrement manifesté dans les commissions qui ont tenu à présenter leur rapport à la rentrée de septembre, afin que le nouveau gouvernement ne soit pas obligé de nommer de nouveaux commissaires qui devraient recommencer les travaux des commissaires sortants. C'est dire que nous n'avons pas chômé ! Nombreux furent les textes adoptés et où les femmes tinrent une place honorable, car c'est dans les commissions que se fait le travail le plus intense. Leur ardeur s'est manifestée surtout dans les domaines sociaux, éducatifs, de la consommation, du logement, des grands travaux, des écoles qui font actuellement défaut, de l'Hôpital cantonal toujours achevé, de l'hôpital de gériatrie pas encore commencé... Sans parler des problèmes touchant à la famille, à l'enfance, à la jeunesse, à la délinquance.

L'atmosphère qui a régné a permis

un travail sérieux, des dialogues fructueux et l'adoption de textes variés. Les crédits accordés aux communes en plein développement ont été littéralement « avalés », quoique sans emballement, car il y a toujours des oppositions ; des amendements sont parfois le résultat de permanents dialogues entre commissaires des divers partis.

### Les femmes députées sont en forte minorité

Elles ne sont que huit sur cent députés. Leur intégration à la vie parlementaire les a fait participer non seulement à l'élaboration des lois, mais aussi à leurs incidences sur le plan financier et social. Leur influence ne s'est pas traduite en grands développements oratoires ; elle n'a pas spectaculairement modifié la physionomie du Grand Conseil. Mais les représentantes féminines ont su inspirer confiance et prouver que l'hostilité de certains électeurs envers elles n'était plus de mise. J'ai plaisir ici à souligner que l'attitude de nos collègues masculins a toujours été courtoise, sans condescendance, le plus souvent amicale. Ils nous reconnaissent des qualités. Ils disent que nous sommes travailleuses, volontaires, tolérantes, consciencieuses. Si nous sommes encore si peu nombreuses disent-ils, c'est que nous ne jouons pas assez des coudes, que les hommes s'imposent mieux dans les comités des partis.

Essayons donc d'empoigner notre problème « par les cornes ». Comment encourager de notre mieux nos concitoyennes qui se débattent avec nos lois, nos inégalités sociales entre hommes et femmes et autres difficultés ?

### Pour une meilleure protection des acheteuses

## Il faut maintenant créer des groupes locaux de consommatrices

Nous empruntons au journal « Femmes suisses » l'appel suivant de la FRC :

La Fédération romande des consommatrices, constituée en 1959, avait inscrit parmi ses premiers objectifs, la constitution de sections cantonales, qui font actuellement un excellent travail (cours, conférences, discussions avec les autorités cantonales, etc.).

L'expérience a montré qu'il faut maintenant franchir un nouveau pas en créant dans chaque localité des groupes actifs de consommatrices. Déjà quelques jalons ont été posés et nous espérons pouvoir annoncer bientôt la naissance de groupes locaux.

Quelle serait l'activité de tels groupes ?

Les acheteuses ont à se manifester face à plusieurs interlocuteurs :

1. **Les autorités communales.** Souvent les décisions touchant les acheteuses sont prises sans que celles-ci soient informées ni consultées. Ainsi, en ce qui concerne les heures d'ouverture des magasins, notamment l'ouverture le soir, l'extension ou la limitation des marchés en plein air, les ventes au rabais, etc., les décisions sont prises généralement après discussion avec les commerçants, éventuellement les syndicats, mais non avec les acheteuses. Cela provient de ce qu'elles ne sont pas groupées ni organisées. Un groupe de consommatrices serait un interlocuteur visible et donnerait une voix aux acheteuses de la localité.

Il appartient, d'autre part, aux autorités de surveiller les modalités de vente et de fabrication des denrées alimentaires (hygiène des locaux, indications de poids et de prix, etc.). D'après les sondages faits il semble que, faute de personnel suffisant,

cette surveillance ne soit pas toujours efficace.

Ces compétences ne sont pas semblables dans toute la Suisse romande ; certaines relèvent, ici de la commune, là du canton. Il appartient aux acheteuses d'ouvrir l'œil, de se renseigner, de signaler ce qu'elles constatent d'anormal dans leur localité.

2. **Les distributeurs.** Face à ces derniers, il serait bon que les acheteuses puissent exprimer leur point de vue. Les enquêtes nous ont prouvé que, dans le domaine de la boucherie, par exemple, il y avait, dans une même localité, d'importantes différences de prix. A quoi tiennent-elles ? Pourquoi ne trouve-t-on pas dans toutes les boucheries un tableau avec les prix au kilo ? La section locale pourrait discuter avec les bouchers. Elle pourrait aussi réagir à certaines hausses subites des prix. Récemment des associations locales de boulangers ont augmenté leurs prix sans donner d'explication à personne, faute d'interlocuteur probablement.

Comme on le voit, l'activité d'un groupe local de consommatrices peut être passionnante. Il apporterait aux acheteuses la documentation dont elles ont besoin, les encouragerait à s'exprimer, à s'informer, les aiderait à mieux compter et à comparer. Mais aussi, il créerait des liens entre les groupes des différentes localités. Par l'intermédiaire de la Fédération romande des consommatrices, le groupe local serait en contact avec les acheteuses de toute la Suisse romande, et pourrait participer efficacement à l'effort général déployé pour la protection des consommateurs.

Le travail ne manque pas. Chacune peut y participer, de sa ville ou de son village, par le moyen des groupes locaux. Quels seront les premiers ?

N'est-il pas illusoire de croire que les femmes puissent miraculeusement s'intéresser à la vie publique, face au fort abstentionnisme masculin ? Elles constatent qu'il y a un abîme entre la réalité et le thème pieusement répété : « La Suisse est le pays de la démocratie ». Mais... elles ne peuvent pas voter dans 19 cantons, et dans les 3 cantons romands, elles n'ont acquis ce droit que sur le plan cantonal. Dans la question du lait, par exemple, aucune femme ne put se prononcer, parce qu'il s'agissait d'un vote fédéral.

Trop nombreuses sont encore celles qui, souvent avec un petit air de fierté, déclarent : « Moi, je ne fais pas de politique », ou « Je ne veux pas m'embrigader ». Se rendent-elles compte qu'elles laissent tout égoïstement les autres faire les frais et les sacrifices de temps qui s'imposent ?

En s'approchant de la vie des partis bourgeois, les femmes constatent souvent que l'immobilisme et le conformisme ont freiné l'augmentation des dépenses pour l'éducation, la santé publique, l'urbanisme. Est-ce une raison pour s'abstenir ? Au contraire. Il est surtout deux abstentions contre lesquelles nous devons nous dresser ; d'une part la tendance de trop de femmes à se désintéresser de la défense de leurs intérêts et, d'autre part, celle de ne pas participer suffisamment à la vie collective. Si des obligations maternelles ou domestiques empêchent encore beaucoup de femmes de participer à la vie publique, elles ne les empêchent en tous cas pas de remplir leur fonction civique, c'est-à-dire de voter.

Quelques jours nous séparent des élections. Faites de la propagande pour que le plus grand nombre possible de femmes votent, car chaque voix compte. Les élus d'il y a quatre ans ont puisé une grande force dans le sentiment qu'elles aidaient à élargir le cercle des électrices. C'est votre avenir, celui de vos proches, que vous aiderez à construire. Vous contribuerez ainsi à mieux résoudre les difficiles problèmes des écoles, du logement, du travail, des loisirs, des services sociaux, qui, avec votre abstention pourraient être résolus **CONTRE VOUS !**

Je souhaite en terminant qu'il y ait une participation massive des électrices aux prochaines votations genevoises et que la plupart d'entre elles se rendent compte que leur intérêt est de voter socialiste.

CÉCILE-SILKA MUELLER.

### Ce lait, si cher à notre santé... et à notre bourse

Selon les dernières informations de l'OCDE, c'est la Finlande, avec un total de 283 kg. par habitant qui se trouve en tête de la statistique sur la consommation du lait. En Irlande, ce chiffre atteint 216 kg. et en Norvège 175 kg. La Suisse, se place en 4<sup>e</sup> position, avec 166 kg., suivie de l'Autriche avec 157 kg., de l'Angleterre avec 148 kg. et la Suède avec 137 kg.

La structure de la transformation du lait varie beaucoup selon les pays de la CEE. Le pourcentage le plus élevé est consacré au beurre (40% en moyenne). Vient ensuite la consommation en l'état de lait frais (24,7%), élevée en Italie, alors que la France vient au dernier rang. La moyenne est de 14,1% pour les fromages ; mais les écarts entre pays sont très sensibles, l'Italie leur consacre 29,3% de son lait et la Belgique seulement 4,5%. Pour les laits de conserve, la moyenne européenne est de 5%, mais, aux Pays-Bas, elle atteint 18% du lait produit. Enfin, en ce qui concerne l'alimentation du bétail, c'est en France et en Italie qu'on lui consacre le plus de lait (22% et 21%) alors que la moyenne CEE n'est que de 15,6%.

### AUX LECTRICES DE LA PAGE DE LA FEMME

Vous êtes invitées à collaborer à notre Page de la Femme et à envoyer vos articles à la responsable : Jenny Humbert-Droz, Parc 31 bis, La Chaux-de-Fonds Plus les collaboratrices seront nombreuses, plus la page sera vivante et variée.



Robe d'hôtesse

Patou - Robe d'hôtesse de ligne très pure, créée en crêpe pure laine rose pâle de Gerondeau. Cette robe princesse est doucement appuyée au corps par des coutures qui continuent sur les manches kimono. Décolleté nudique devant, arrondi dans le dos.

## Chronique de la mode

### Une mode, un style, deux visages

On n'a jamais tant parlé, en mode, d'épures et de tracés schématiques. Il s'agit d'un style qui se veut, certes, dépouillé, voire géométrique, mais qui sait se garder d'une trop grande sécheresse. Il convient, disons-le d'emblée, essentiellement à la jeunesse. Ce style géométrique est caractérisé par la rigueur des lignes adoptées pour des vêtements effilés et nets, près du corps, avec des revers aigus et des épaules carrées.

Dans toutes les collections, cependant, on trouve des vêtements plus souples, plus féminins, plus discrets. Il en résulte, pour l'hiver qui vient, un vaste choix favorable à l'âge et à la personnalité de chaque femme. Dans l'ensemble, on constate que le style géométrique se trouve interprété surtout dans les manteaux et les tailleur. Par contre, la souplesse est à l'honneur pour tous les vêtements habillés.

La nouvelle mode est confortable et pratique. Les tailleurs aux vestes courtes s'accompagnent de jupes évanescentes par des plis ou des panneaux. Nous ne les quitterons pas au premier froid, car ils seront souvent doublés chaudement d'un jersey de couleur vive et adoucis d'un col de fourrure.

Quant aux manteaux, leur ligne droite et géométrique, ou parfois proche de celle des redingotes, s'accommodera parfaitement des lainages nouveaux. Les tweeds, les étamines, les mohairs, les écossais moelleux, granités, plaisent par leur douceur.

Les coloris dominants et préférés seront les plus chauds : les bruns cuivrés, des chaudrons et moutarde, les verts auront également une place de choix avec les bleus de Chine et les bourgogne.

Pour l'après-midi, les robes préféreront les tissus souples, fins ou aérés, car elles aussi aiment l'ampleur dirigée vers le bas. Les mouvements drapés et plissés seront interprétés en crêpe, en mousseline et en dentelle.

Enfin, il n'y a aucun problème d'élégance qui ne soit solutionné par les spécialistes du tricot, qu'il s'agisse des heures de travail, d'un voyage ou d'une soirée. En effet, le jersey s'adapte parfaitement aux exigences modernes. Les robes traitées droit fil, à plis ou en biais, voisineront avec les deux ou trois pièces et les tailleurs semi-classiques.

D'amusantes fantaisies, par exemple des bas assortis à un pull tricoté ou à une blouse en cachemire, ou encore des accessoires ou garnitures en cuir souple, permettent d'exprimer ce style 1965-1966 où se mêlent agréablement un esprit d'avant-garde et un charme discret.

Raymonde Schweizer

### En faveur des professions soignantes

Aux Etats-Unis, on voit dans la plupart des hôpitaux des jeunes filles en tablier rayé travaillant comme aides soignantes. Ce sont en général des étudiantes ou des élèves qui accomplissent de petits travaux pour décharger les infirmières. On en compte déjà 150 000.

☆

Pour éveiller l'intérêt des jeunes filles en faveur des professions soignantes, l'Hôpital de district de Nyon a institué, pour les élèves des classes ménagères, à titre d'essai, un stage facultatif d'une semaine les familiarisant avec les divers services.

A. S. F.

## Un automne revigorant

Sous la caresse inclinée et douce d'un soleil retrouvé, les feuillages déjà clairsemés nous parlent un langage de pastel tout en vert olive et en rouille piqué d'or où troncs et branches dessinent en brun violet leurs lignes sinuées. Sur le bleu adouci d'un ciel automnal, les larges feuilles de marronniers profilent leur sept gros doigts décoratifs. Dans l'herbe à la robuste verdure entretenue par les averse opiniâtres d'un été pourri, les feuilles tombées dorment en grandes taches jaunes qui s'étendent et finissent par n'être qu'un grand tapis sonnant que les gosses fouillent de leurs pieds avec volupté. Sous les marronniers, les écoliers accourus après la classe cherchent les marrons brillants qui jouent à cache-cache, puis les glissent dans leurs poches. Avec un canif bien affûté et des bouts d'alumettes ils en confectionneront de petits bonshommes et de petites bonnes femmes.

Maintenant que le soleil donne en plein sur les bancs du parc, c'est l'heure de récupérer toute la chaleur dont l'été nous a privés. Voici le rendez-vous souhaité des person-

nes âgées. Vieux messieurs et vieilles dames y apportent clopin-clopin leurs rhumatismes et les présentent aux rayons magiques qui sauront bien les extirper. Puis vient l'heure des mamans « à poussettes » suivies de leurs petits préscolaires et munies de leurs inséparables tricots. Pendant que les mains diligentes travaillent, les yeux surveillent à la ronde et la voix intervient de temps à autre pour rappeler à l'ordre la fillette en mal d'évasion.

Ainsi tout ce petit monde profite, chacun à sa manière, de l'automne reconfortant : les uns en admirent la beauté et l'harmonie, les autres en absorbent, pour leur bien-être, le maximum de ce qu'ils peuvent en prendre, certains en embellissent leurs occupations et leurs loisirs, cependant que les petits s'y amusent et folâtraient, faisant provision de bon air et de gaieté.

Quant à moi, devant ce tableau touchant, j'arrête mon regard qui, telle une plaque sensible, enregistre les lignes et les couleurs, la douceur et la sérénité, pour les réanimer quand l'envie m'en viendra.

Jy

Dans les séries inférieures neuchâteloises

## La situation

Une grande surprise, dimanche, dans le championnat de deuxième ligue. Hauterive a été battu, sur son propre terrain, par Etoile. C'est du même coup la première victoire de la saison des Stelliens. Classement :

1. Xamax II, 6 matches, 11 points ;
2. Boudry, 6-10 ; 3. Colombier, 5-7 ; 4. Le Locle II, 6-7 ; 5. Hauterive, 6-6 ; 6. Audax, 6-5 ; 7. Fleurier, 7-5 ; 8. La Chaux-de-Fonds II, Ticino et Saint-Imier, 6-4 ; 11. Etoile, 6-3.

### Sur un remis

En troisième ligue, le match du jour, Le Parc Ia—Floria, s'est terminé sur un remis. Cela profite à Saint-Blaise qui a très nettement battu Auvornier. Dans le groupe du Bas, Cortaillod, battu, est maintenant assez nettement distancé. Les classements :

- Groupe I : 1. Couvet, 6 matches, 12 points ; 2. Corcelles, 5-9 ; 3. Cortaillod, Serrières et Buttes, 6-7 ; 6. Auvornier, 5-6 ; 7. Blue-Stars et Comète, 6-3 ; 9. Le Parc Ib et L'Areuse, 6-2.
- Groupe II : 1. Le Parc Ia et Saint-Blaise, 6 matches, 10 points ; 3. Floria, 6-9 ; 4. La Sagne, 6-8 ; 5. Dombresson, 6-6 ; 6. Xamax III, 5-5 ; 7. Sonvilier et Fontainemelon II, 5-3 ; 9. Saint-Imier II, 5-2 ; 10. Les Geneveys-sur-Coffrane, 6-0.

### Dimanche prochain

Deuxième ligue : Audax—Colombier ; Etoile—Le Locle II ; Xamax II—Hauterive ; Saint-Imier—Fleurier ; Ticino—La Chaux-de-Fonds II.

Troisième ligue : Groupe I : Cortaillod—Comète ; Blue-Stars—Le Parc Ib ; L'Areuse—Corcelles ; Couvet—Buttes ; Serrières—Auvornier. — Groupe II :

Saint-Blaise—Saint-Imier ; Fontainemelon II—Les Geneveys-sur-Coffrane ; Sonvilier—Xamax III ; Floria—Dombresson ; La Sagne—Le Parc Ia.

### Basketball

#### Stade français très fort

Championnat suisse de ligue nationale A : Stade français—Jonction, 75-44 (42-22) ; CAG—SMB Lausanne, 48-44 (27-21).

### Athlétisme

#### Pour un meilleur rendement

## Une seule fédération suisse

Les athlètes suisses ont pris position au sujet du problème, toujours en suspens, d'une fédération d'athlétisme unique en Suisse. Trente-neuf membres de l'équipe nationale ont signé un appel adressé aux différentes associations suisses.

Cet appel demande la création d'une fédération unique qui permettrait de résoudre bien des problèmes dans le domaine de l'entraînement. « Nous sommes persuadés, disent-ils, que cette fédération permettrait une amélioration du niveau de l'athlétisme en Suisse. »

Les 39 athlètes qui ont signé sont : Rolf Jelinek, Werner Duttweiler, Edgar Friedli, Hansruedi Mumenthaler, Hansruedi Knill, Ruedi Oegerli, Werner Martin, Edy Hubacher, Werner Brönimann, Ernst Stierli, Hanspeter Kuhn, Toni Signer, Michel Portmann, Heinz Schild, René Meier, René Maurer, Max Barandun, Fiorenzo Marche-

## L'ASF prend des décisions

### Norbert Eschmann suspendu

Le Comité central élargi de l'ASF a pris les décisions suivantes au cours de sa dernière séance :

- Participation au tournoi pour juniors de l'UEFA en 1966.
- L'ASF a examiné plusieurs propositions concernant l'activité du mouvement junior. Le Comité central a décidé de proposer à l'assemblée générale la réduction de 40 à 30 du nombre des équipes participant au championnat interrégional et la créa-

tion d'un championnat intercantonal pour juniors A qui réunirait soixante équipes.

● Le Comité central a décidé de suspendre pour un match officiel de la première équipe de son club le joueur Norbert Eschmann, du F.-C. Sion. Celui-ci n'a pas répondu à une convocation officielle de l'association, convocation qui était adressée aux joueurs faisant partie des cadres de l'équipe nationale. L'association lui a demandé à deux reprises de faire connaître son point de vue par écrit et il n'a pas réagi.

● La qualification de Madeleine Boll (F.-C. Sion), accordée par erreur, a été annulée. Le règlement de jeu n'a été fait que pour des joueurs de sexe masculin.

● Le nouveau contrat concernant la télévision entre l'ASF et la SSR a été approuvé. Il apporte des améliorations en ce qui concerne la transmission des matches internationaux, des demi-finales et de la finale de la coupe. Il prévoit la création d'une commission paritaire qui se réunira deux fois par année afin d'établir un programme général, de façon à obtenir une meilleure coordination des transmissions télévisées de manifestations sportives.

### Victoire de Monaco

A Rennes, en match en retard du championnat de France de première division, Monaco a battu Rennes par 1-0. Au classement, Monaco devient ainsi second avec 15 points en 9 matches, derrière Nantes (16 points en 9 matches).

### La coupe des villes de foire

Everton—Nuremberg, 1-0. Les deux équipes ayant fait match nul (1-1) au match aller, Everton est qualifié pour le prochain tour. Le Suisse Tony Allemann n'a pas pris part à ce match joué devant 35 000 spectateurs.

Valencia—Hibernian Edimbourg, 2-0. Les Ecossais ayant gagné la première rencontre par le même score, un match d'appui sera nécessaire. Soixante mille spectateurs ont assisté à la rencontre.

## Tout savoir sur le football

● Coupe Rappan, quart de finale : Leipzig—Oergryte Göteborg, 4-1. Le club allemand est qualifié pour les demi-finales, ayant perdu le match aller 4-3 seulement.

● Matches amicaux : Young-Boys—Stuttgart, 2-2 ; stade du Wankdorf ; 7500 spectateurs. — Grasshoppers—Napoli, 3-1 ; Hardturm ; 14 000 spectateurs.

## PROGRAMMES

### RADIO + TÉLÉVISION

Mercredi 13 octobre :

SOTTENS. — 16.00 Miroir-flash. 16.05 Le rendez-vous des isolés. 16.25 Quelques dates dans l'histoire musicale de Radio-Genève. 17.25 Miroir-flash. 17.30 Bonjour les enfants. 18.00 Télédièses. 18.30 Le micro dans la vie. 19.00 La Suisse au micro. 19.15 Inf. 19.25 Le miroir du monde. 19.45 Le Cœur de la Radio suisse romande. 20.00 « L'Egyptienne », film radiophonique. 20.25 Ce soir nous écouterons... 20.35 Les concerts de Genève. 22.30 Inf. 22.35 La tribune internationale des journalistes. 23.00 Jazz. 23.29 Bonsoir chers auditeurs.

Second programme. — 19.00 Em. com. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Des Gens bizarres, feuilleton. 20.25 A l'occasion du 40e anniversaire de Radio-Genève : La radio, déesse au double visage.

BEROMUNSTER. — 16.00 Inf. 16.05 Le Capital Symphony Orchestra. 16.45 Le monde vu de Gurien et de Berne 17.05 Pages de J. Lauber. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.05 Mélodies viennoises. 19.00 Actualités. 19.30 Inf. 20.00 Orchestre. 20.30 Enquête politique. 21.00 Orchestre. 21.45 Chansons. 22.15 Inf. 22.20 23.25 Résultat de la Loterie nationale.

TELEVISION ROMANDE. — 16.45 Le cinq à six des jeunes. 19.00 Nouvelles. 19.05 Le magazine. 19.25 Un As et Trois Coeurs, feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.35 Histoire de la guerre 14-18. 21.25 Récital Marlene Dietrich. 21.55 Chez les Indiens Boruca. 22.20 Chronique des Chambres fédérales. 22.25 Téléjournal.

TELEVISION FRANÇAISE. — 18.25 Top jury. 18.45 Mister Plumer. 19.20 Bonne nuit les petits. 19.25 Actualités. 19.40 Seule à Paris, feuilleton. 20.00 Actualités. 20.30 Les Facéties du Sapeur Camembert. 20.35 Music-hall de Cuba. 21.35 Pour le plaisir. 23.05 Actualités. Concert symphonique.

Jeudi 14 octobre :

SOTTENS. — 6.15 Bonjour à tous ! 7.15 Inf. 8.00 Le bulletin routier. 8.25 Miroir-première. 11.00 Em. com. 12.00 Le rendez-vous de midi. 12.15 Le quart d'heure du sportif. 12.35 Bon anniversaire. 12.45 Inf. 12.55 Des Gens bizarres, feuilleton. 13.05 Le grand prix. 13.25 Intermède viennois. 13.40 Compositeurs suisses. 13.55 Miroir-flash.

BEROMUNSTER. — 6.15 Inf. 6.20 Rythmes. 7.00 Inf. 7.05 Concert. 7.30 Pour les automobilistes. 11.00 Em. com. 12.00 Marches suisses. 12.20 Compliments. 12.30 Inf. 12.40 Musique. 13.30 Cithare. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Opérettes. 15.20 Festivals internationaux.

TELEVISION FRANÇAISE. — 12.30 La séquence du jeune spectateur. 13.00 Actualités. 14.00 Télévision scolaire.

Roman de  
**MAGALI**  
**LE CHÂTEAU DES COEURS PERDUS**  
Roman de  
**MAGALI**

87

— Peut-être pense-t-elle que vos visites ne sont pas souhaitables dans son état.

— Allons donc ! La première fois, le docteur, quand il n'a vu en moi qu'une inconnue, amateur de peinture, n'a fait aucune difficulté. Depuis, il a reçu des ordres et on m'interdit l'entrée. Trouvez-vous cela naturel ?

— Non, dit-elle après réflexion.

Je pose ma main sur son poignet et la regarde dans les yeux. Puisse-t-elle y lire ma supplication éperdue.

— Marie-Laure, je suis étrangère. Je ne peux rien seule, personne ne m'écouterait. Mais, je vous en prie, aidez-moi. Aidez-moi à sortir Bruno de ce guépier.

Son visage intelligent s'émeut. Elle me considère, apitoyée.

— Savez-vous ce que vous me demandez, Dorothee ? Vous aider à quoi, en somme ? A faire sortir d'un établissement psychiatrique un malade qui, d'après ce qu'il vous a dit lui-même, a estimé qu'il devait se mettre à l'abri de... certaines de ses réactions et a accepté d'y subir un traitement bénéfique pour son état. Quelle absurdité, ma pauvre enfant !

— Je sais bien. C'est moi qui parais insensée avec mes soupçons... et, pourtant, je suis sûre que Bruno n'est pas fou. J'en suis sûre, Marie-Laure. Alors, pourquoi m'empêcher de le voir ?

Elle réfléchit un moment, le doigt sur le front auréolé de ses mèches auburn que la brise fait voltiger ; puis elle plie ses laines et son caneva.

— Il me vient une idée. Allons exposer le cas à Bertrand. Il va nous dire que nous sommes toquées toutes les deux, mais, peut-être, après coup, il réfléchira et tirera des conclusions qui nous échappent. Il est très positif et clairvoyant. Et ensuite, nous pourrions — discrètement — faire appel à notre ami le docteur Rival-Challe que vous avez rencontré ici.

Certes, cela fait beaucoup de monde dans la confidence de ce pénible secret. Comment tous ces gens vont-ils réagir ? Que penseront-ils de moi ? Comment vont-ils me juger ?

Pourtant, allégée d'un poids, je suis sa silhouette fine et preste vers le corps de logis où Bertrand Donazac, son frère, est occupé à d'austères travaux.

Je n'aurais jamais cru que Bertrand Donazac prendrait tellement à cœur la cause qu'un jour de la semaine dernière — en proie à une secrète panique — j'allai lui confier.

— Bertrand, me dit sa sœur, en m'entraînant vers son bureau, est toujours le champion des causes désespérées. Je l'ai vu s'enflammer pour des projets que je pensais impossibles à réussir, il a une âme de paladin du Moyen Age. Dès qu'il croit savoir que quelqu'un a été frustré ou lésé, son amour de la justice fait de lui un être belliqueux, têtu et féroce. S'il ajoute une crédibilité quelconque à votre histoire — et s'il est attendri par votre chagrin d'amoureuse ingénue — il remuera ciel et terre pour faire triompher le bon droit. Il a devant lui trois semaines de vacances et n'a pas encore parlé de s'envoler vers Porto-Rico ou Honolulu. Pour peu qu'il n'ait aucun projet de ce genre en tête, nous avons une chance.

Cette chance joua en ma faveur : le grand oiseau migrateur qu'est Bertrand Donazac avait

88

décidé, pour cet été, de demeurer en Périgord. Et comme il n'avait rien d'autre à faire, il se passionna pour ma cause.

— Je vais étudier votre affaire, me dit-il après m'avoir écouté gravement, ses yeux perspicaces fixés sur moi. Donnez-moi une semaine. Je vais faire une enquête... discrète, soyez tranquille. Je verrai les gens qu'il faut. récolterai les renseignements nécessaires et je vous dirai franchement si vous avez forgé un roman invraisemblable ou trouvé, par hasard, le secret d'un fait divers sensationnel. Dans les deux cas, j'aurai opéré avec assez de prudence pour qu'il n'en résulte rien de fâcheux pour vous.

La semaine n'était pas écoulée que mon obligé voisin me pria de venir le voir.

— Vous avez, me dit-il, levé un lièvre qui me donne furieusement envie de voir plus loin où il nous mènera. Il résulte des sondages que j'ai pu opérer auprès de diverses personnes, dont le docteur Rival-Challe que vous avez rencontré ici et qui a connu les gens du manoir d'Estrignac du temps où la douairière vivait avec sa fille dans la solitude de la demeure, auprès de mes amis François Boneuil et sa femme qui dirigent un journal régional, l'« Echo de la Dordogne », auprès d'une très vieille amie de feu M<sup>me</sup> d'Estrignac qui vit encore et habite un petit village au bord de la Double, il résulte de tout cela que bien des points paraissent obscurs et même suspects dans l'histoire de cette famille. Des bruits ont couru — et depuis des années — à cause de la façon de vivre si fermée, si sauvage, de la vieille dame, des absences de sa fille mariée, de la présence intermittente au château de ces Mexicains qui ne se mêlaient à personne quand ils venaient, je parle du père et du fils, ce fils mort à la guerre, ce qui a motivé peut-être que le père n'ait plus reparu et ait laissé tomber en ruine la Maison de l'Abbé, qui était son bien propre. Bref, tout le monde s'accorde à croire qu'il y aurait dans cette famille un secret que chacun s'est appliqué à cacher, ce que je pourrais appeler, selon la formule consacrée : « un cadavre dans le placard. »

J'ai sursauté. Il a souri.

— Ce n'est qu'une façon de s'exprimer. Quant à votre amie... Alys, elle aurait assez mauvaise presse. Depuis la mort de son mari, elle a fait de fréquents voyages à Paris, en est revenue avec un personnage qui paraît être le prince consort et, ce qui est plus inquiétant, elle s'est fait donner une procuration par son jeune beau-frère, avant de le faire admettre dans l'établissement psychiatrique du docteur Kloster.

— Que cherchez-t-elle ?

— Elle cherche peut-être la libre disposition de la fortune de Bruno, encore que je ne voie pas bien en quoi cela justifie de telles manœuvres. Cette fortune se borne à un domaine qui doit tout juste payer ses frais d'exploitation et faire vivre son propriétaire assez chichement. Mais je saurai le fin mot de tout cela, ajoutez-t-il d'un air résolu.

» Par exemple, Rival-Challe a été formel : ce n'est pas la bagarre entre les deux frères qui a provoqué la mort de Maurice Briançon ; ce dernier était cardiaque. Ses jours étaient comptés et il est mort d'un infarctus. Cela a été prouvé à l'instruction. Je ne comprends pas qu'on ne l'ait pas dit à Bruno. »

### CANTON DE GENEVE

GENÈVE. — Mercredi 13 octobre, à 20 h. 30, assemblée publique contradictoire, à la Maison communale de Plainpalais. Présidence : P. Schmid, candidat. Orateurs : E. Kammacher, présidente du Grand Conseil ; A. Chavanne, conseiller d'Etat ; Y. Rosselet, député ; W. Donzé, député ; J.-P. Bossy, candidat ; L. Piguet, député.

Assistez nombreux aux assemblées organisées par le Parti socialiste.

CHÈNE-BOURG. — Mercredi 13 octobre, à 20 h. 30, les femmes socialistes vous invitent à la Salle communale, place Favre. Présidence : R. Bertholet, conseiller national ; Orateurs : C. Mueller : « La Maison des convalescents » ; S. Schmid : « L'Hospice général » ; J. Damien : « Le droit aux loisirs » ; A. Christinat : « La défense des consommatrices » ; L. Piguet, député, secrétaire cantonal du PSG : « Les imptôs ». Ces exposés seront suivis d'une discussion.

EAUX-VIVES. — Assemblée publique, jeudi 14 octobre, à 20 h. 30, Cercle Urania Genève-Sport, 2, rue du Nant. Présidence : Pierre Jaquet, député ; orateurs : Willy Donzé, député, cons. adm. ; Marc Tzala, cons. mun., candidats ; Jacqueline Damien, candidate.

SATIGNY. — Assemblée publique, jeudi 14 octobre, à 20 h. 30, Buffet de la Gare. Prés. : Pierre Schlappi, cons. mus. ; orateurs : Louis Piguet, député ; Madeleine Bocquet, candidate ; René Stampfli, candidat.

BERNEX. — Assemblée publique, jeudi 14 octobre, à 20 h. 30, Salle communale. Présidence : René Frossard, candidat ; orateurs : Jean Treina, cons. d'Etat ; Emilio Luisoni, candidat ; Amélia Christinat, candidate.

AIRE. — Assemblée publique, vendredi 15 octobre, à 20 h. 30, buvette de la Salle communale. Présidence : Philippe Aubert, cons. administratif ; orateurs : André Chavanne, cons. d'Etat ; Claude Ketterer, député ; Ernest Heubi, candidat ; Jeannette Schneider, candidate ; Georges Rossier, candidat.

GRAND-SACONNEX. — Assemblée publique, lundi 18 octobre, buvette de la Salle communale. Présidence : Herbert Vægeli, cons. mun., candidat ; orateurs : Jean Treina, cons. d'Etat ; Alex Burtin, député ; Emilio Luisoni, candidat ; Jean Fioramonti, candidat.

PETIT-LANCY. — Assemblée publique, mardi 19 octobre, à 20 h. 30, Salle communale (petite salle). Présidence : Yvette Rosselet, députée ; orateurs : Pierre Wyss-Chodat, candidat ; Henry Rosselet, cons. adm., député ; Jean-Pierre Métral, candidat.

### CANTON DE VAUD

#### Congrès cantonal

##### YVERDON

Dimanche 17 octobre, dès 9 h. 15, à la grande salle du Casino.

##### Ordre du jour :

1. Communications.
2. Présentation et approbation des comptes 1964.
3. Initiative pour l'introduction de l'assurance maladie généralisée (rapp. : Robert Deppen).
4. Le problème du logement (rapp. : Arthur Maret).
5. Les exigences d'un développement général du canton (rapp. : Jean Gueissaz).
6. Les élections communales (rapp. : Marcel Brawand).

La présence au congrès est obligatoire pour les mandataires du parti. Les membres du PSS y sont cordialement invités.

PULLY. — Séance du groupe socialiste au Conseil communal, lundi 18 octobre, à 20 h. 15, au Café de la Comète.

SAINTE-CROIX. — Conférence René Villard, conseiller d'Etat : « Un voyage en URSS », avec projections lumineuses, vendredi 15 octobre, à 20 h. 15, à la Maison du Peuple.

SAINTE-CROIX. — Assemblée générale du Parti socialiste-ouvrier, mardi 19 octobre, à 20 h. 15, à la Maison du Peuple. Présentation des candidats à l'élection du Conseil communal.

OLLON. — Assemblée du Parti socialiste, jeudi 14 octobre, à 20 h. 30, au Café de l'Union.

### CANTON DE NEUCHÂTEL

LA CHAUX-DE-FONDS. — Assemblée générale, mercredi 20 octobre, à 20 h. 15, au Petit Cercle : Politique nationale et congrès suisse.

VAL-DE-RUZ. — Comité de district, vendredi 15 octobre, à 20 h. 15, Hôtel de Ville de Cernier. Toutes les sections doivent être représentées à cette séance.

# AU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général de Neuchâtel s'est réuni lundi 11 octobre sous la présidence de M. J. Carbonnier (lib.), président. Trente-quatre membres sont présents.

## Nomination

M. A. Kistler (rad.), ingénieur, remplacera M. A. Roussy, démissionnaire, à la commission de l'Ecole de mécanique et d'électricité.

## Crédits complémentaires

Par 33 voix, sans opposition, le Conseil vote des crédits complémentaires pour 261 700 francs après que J. Meyrat (soc.) eut rapporté favorablement au nom de la commission financière. Ph. Muller (soc.) a rappelé que ces crédits sont maintenant définitivement complétés et ne seront pas dépassés. Les principaux postes budgétaires qui subissent une augmentation concernent la neige et le sablage (83 000 francs), les places de jeux en commun sur fonds privés (50 000 fr.), les salaires pour le centre électronique de gestion (39 000 francs), des loyers (16 000 francs), etc.

## Travaux à l'avenue des Cadolles

On discute alors longuement de l'élargissement d'un tronçon de l'avenue des Cadolles et de la construction d'un canal collecteur. Cette question avait déjà fait l'objet d'un débat le 2 décembre 1963 et le Conseil général décidait alors de renvoyer à plus tard l'élargissement de ce tronçon. MM. F. Veillon (lib.) et B. Grisoni (rad.) annoncent l'appui de leurs groupes alors que notre camarade H. Vaucher (soc.) se déclare surpris de constater que le projet de 1965 ressemble étrangement à celui de 1963 qui fut, rappelle-t-il, renvoyé au Conseil communal par 21 voix contre 6. A cette époque, M. M. Challandes (rad.) affirmait que le projet n'améliorait pas la circulation et M. M. de Coulon (lib.) estimait que la dépense était inutile tandis que M. F. Martin (rad.), directeur des Travaux publics, assurait qu'en cas de renvoi du projet, le Conseil communal n'y reviendrait pas avant dix ans. H. Vaucher souligne encore de nombreuses insuffisances et dépose un amendement ayant la teneur suivante :

« Art. 2 in fine : Le produit de la vente d'un terrain de 1800 m<sup>2</sup> à l'Etat à 25 francs le m<sup>2</sup> sera porté au compte « Immeubles réalisables » pour une valeur égale à la valeur d'inventaire des terrains vendus. On entend encore J. Meyrat (soc.), MM. Martenet (lib.), directeur des Services Industriels, Meylan (rad.), directeur des Finances, qui justifie le prix de 25 francs le m<sup>2</sup>, Verdon (soc.), directeur de Police, qui aborde l'aspect « circulation » du problème, Mayor (lib.), directeur des Services sociaux, qui donne des assurances quant à l'efficacité du service de lutte contre l'incendie à l'Hôpital des Cadolles, Grisoni (rad.) qui dit le bien qu'il pense du projet.

La proposition socialiste de renvoi est rejetée par 20 voix contre 13, l'amendement Vaucher est repoussé par 20 voix contre 8 et l'ensemble du projet est alors adopté par 20 voix contre 12 (socialistes). Par ce vote, le groupe socialiste a voulu protester contre le fait que ces dépenses pour des travaux publics ne s'insèrent dans aucun plan d'ensemble, qu'elles sont fragmentaires, qu'elles ne permettent pas au Conseil général d'établir des priorités et qu'on ne sait jamais sur quoi elles débouchent.

## Réponse à une motion

Le 5 juillet, le Conseil général acceptait une motion de M. C. Junier (rad.) traitant le problème des constructions qui pourraient être érigées sur les nouveaux terrains gagnés sur le lac. Aujourd'hui, le Conseil communal présente un rapport relatif à cet objet, dont l'assemblée prend acte.

## Crédits complémentaires

Le rapport de la Commission financière a été discuté parallèlement à celui du Conseil communal concer-

nant les crédits complémentaires de l'exercice 1965.

## Office d'orientation professionnelle et clinique dentaire scolaire

Une commission spéciale de neuf membres a repris le problème de l'aménagement de locaux pour l'Office d'orientation professionnelle et pour la clinique dentaire scolaire au Faubourg de l'Hôpital 6.

M. F. Steudler (rad.), présente le rapport au nom de la commission spéciale qu'il préside. Celui-ci ne trouve pas grâce devant M. F. Veillon (lib.) et ses amis qui déposent un amendement réduisant le crédit de 272 000 francs à 239 000 fr. soit 33 000 fr. de moins, ce montant représentant la somme nécessaire à la remise en état des locaux de l'actuelle clinique dentaire, somme que les libéraux jugent trop peu importante ! On entend successivement MM. Houriet (soc.), Meyrat (soc.), Zahnd (rad.) qui se couvre de ridicule en lisant un texte préparé d'avance et qui ne tenait aucun compte de l'évolution de la discussion, ce qui lui vaut une réplique foudroyante de notre ami F. Houriet, Martin, directeur des Travaux publics, Calame (lib.) qui voudrait consulter un plan daté du jour même « ce qui prouve la sincérité du Conseil communal qui aurait pu antider ce document » affirme M. Martin, Gendre (soc.) qui ne comprend pas l'attitude des libéraux, représentés par trois des leurs à la commission. Il rappelle la raison d'être des commissions : préparer le terrain et renseigner les groupes pour faciliter le débat en séance plénière. Intervient encore MM. Wavre (lib.), Castella (soc.) qui recommande l'acceptation du crédit, Meyrat (soc.), Jaque (rad.), Martin, qui comprend que « le groupe libéral puisse faire de l'opposition » ce qui provoque un sourire amusé chez certains, A. Muller (lib.) qui demande si la Direction et la Commission de l'Ecole primaire ont donné leur accord au projet, à quoi H. Verdon (soc.), directeur de l'Instruction publique, répond affirmativement.

Au vote, l'incompréhensible amendement libéral est écarté par 23 voix contre 7 et le projet voté par 31 voix sans opposition.

## Théâtre

M. C. Junier, (rad.) demande dans une question pourquoi l'érection d'un nouveau théâtre n'a pas été prévue dans le règlement du concours d'idées pour le raccordement de la ville à la route nationale 5. Ceci laisse à penser que l'idée d'édifier un nouveau théâtre a été abandonnée au profit de la réfection de l'ancien théâtre de 650 places. M. F. Martin explique les raisons qui ont poussé l'autorité exécutive à renoncer à cette réalisation pour l'instant ; le théâtre aurait coûté 15 millions et les frais d'exploitation se seraient élevés à 300 000 fr. par an. Cependant, le Conseil communal ne se désintéresse pas de la chose et présentera le résultat des études entreprises en temps opportun.

## Danger présenté par la limaille de fer

Notre numéro de lundi a déjà donné connaissance de la question de M. C. Calame (lib.). L'interpellateur signale qu'au seul collège de la Promenade, 33 élèves sont atteints, dont 9 sont soignés par des oculistes.

Il invite le Conseil communal à refuser la concession aux forains dont les installations ne présentent pas toutes garanties de sécurité et rompt une lance contre la présence de ceux-ci à la place de la Poste.

La réponse de notre camarade H. Verdon, directeur de Police, montre que ce problème n'a pas laissé indifférent le Conseil communal. Des interventions ont été faites auprès de la Caisse nationale d'assurance contre les accidents, au Bureau suisse pour la prévention des accidents, au Bureau fédéral du courant électrique fort. Celui-ci a suggéré le port de lunettes, une transformation des frotteurs, l'installation d'un verre en plastique sur les autos tamponneuses, une manière différente d'alimenter la piste en courant, etc.

Concernant un refus de la concession, il y a lieu de tenir compte de la liberté du commerce et de l'industrie. Cependant, le Conseil communal mettra tout en œuvre pour éliminer les dangers signalés par M. Calame.

## Résiliation de baux

Une question de C. Castella (soc.) relative à des résiliations de baux dans des immeubles situés à la rue du Plan et appartenant à la ville fera l'objet d'une réponse de l'exécutif au cours de la séance du 1<sup>er</sup> novembre, annonce son président, M. F. Martin. Séance levée à 22 h. 45.

John Clerc.

## Chute malencontreuse

M. Henri Vuille, qui garait, hier, à 18 h., son scooter le long d'un petit chemin bordé d'un mur, est tombé avec son engin, pour une raison inconnue, d'une hauteur d'un mètre sur une dalle en béton et s'est fracturé le crâne. Il a été hospitalisé.

## Trop d'indulgence !

Le Tribunal de police de Boudry a condamné à 15 jours de prison avec sursis un automobiliste d'Onnens, M. Willy E., qui, après un voyage Onnens-Zürich et retour, s'était assoupi au volant, près de Bevaix, et avait alors provoqué un accident, tuant une passagère de la voiture avec laquelle il était entré en collision.

# ENCORE LES BILLODES

Du discours prononcé par René Felber lors de la cérémonie du 150<sup>e</sup> anniversaire des Billodes, nous extrayons le passage suivant :

Ce n'est pas à partir de sentiments éphémères que nous pouvons bâtir une vie ni dessiner une ligne de conduite et créer ainsi une œuvre durable. Marie-Anne Calame le comprit tellement bien qu'elle dépassa l'aumône pour créer une œuvre dispensatrice de bonheur. C'est l'amour qu'elle donna en partage à cette institution qu'elle fonda en 1815 et dont nous célébrons aujourd'hui le 150<sup>e</sup> anniversaire.

La créatrice de l'œuvre des Billodes renonça peut-être à son bonheur personnel pour dispenser la joie aux autres et de cette joie peut-être obtint-elle une satisfaction plus grande encore.

Il fallait savoir aimer pour construire en 1815, dans une période agitée, au milieu d'une population appauvrie, une institution aussi importante que celle des Billodes qui groupait, quelques années plus tard, deux cent-cinquante personnes. Il faut admettre aussi que Marie-Anne Calame fut à même de dispenser son amour du prochain parce que sa foi profon-

de lui donnait l'absolue certitude de l'amour divin. Cette foi qui la soutenait, la priva paradoxalement de l'appui des autorités, de l'encouragement de l'Eglise et de la compréhension de nombre de ses concitoyens. Pourtant rien ni personne ne pouvait lui faire perdre cette œuvre et les amis d'ici et d'ailleurs se firent connaître et la soutinrent. Comme beaucoup d'autres réalisations, le besoin avait été créé et la solution choisie allait vivre et vit toujours, malgré des difficultés nombreuses, des coups du sort qui faillirent l'écartier définitivement.

... Si aujourd'hui, les responsables du foyer d'enfants « Les Billodes » se préoccupent d'assurer l'avenir de cette maison, de lui donner une toilette nouvelle, de la restituer en quelque sorte dans notre siècle, à notre époque, c'est là une preuve indiscutable de la nécessité de la mission remplie par cette institution, une preuve aussi que l'esprit qui a présagé à sa création a été maintenu pendant 150 ans et le sera des siècles encore si cela est toujours nécessaire.

## Memento loclois

CINEMA LUX: « Le Tigre des Mers ». Pharmacie d'office Pharmacie Moderne.

## La Chaux-de-Fonds

# Les aventures d'une jeune Chaux-de-Fonnière en quête d'une chambre à Berlin-Ouest

On a beaucoup parlé naguère des plaintes des jeunes filles étrangères travaillant en Suisse. C'était sans doute excellent. Il ne faudrait pourtant pas croire que tout soit rose pour les Suissesses qui ont trouvé un emploi à l'étranger. L'interview que nous a accordé M<sup>lle</sup> Monique P., une jeune Chaux-de-Fonnière revenant de Berlin-Ouest, vous le montrera.

— Tout d'abord, permettez-nous, Mademoiselle, de vous demander votre identité.

— Je suis Chaux-de-Fonnière et bibliothécaire de mon métier. J'ai notamment travaillé au Musée d'histoire.

— Et vous avez voulu voir du pays?

— Je désirais aller en Allemagne ou en Autriche pour apprendre la langue. J'ai obtenu une place comme bibliothécaire aux Archives de l'Etat, à Berlin-Ouest. Tout paraissant bien réglé, je me suis décidée à partir lâbas pour signer le contrat et commencer mon travail. Cependant, comme je craignais de ne pas trouver de chambre, j'ai demandé si l'on ne pourrait pas m'en procurer une. La Bibliothèque centrale de Marbourg avec laquelle j'avais traité toute l'affaire m'a répondu que j'en trouverais facilement sur place.

— Vous voilà donc à Berlin.

— Oui, seule, avec trois valises et un sac ! Je m'informe des possibilités de trouver une chambre à l'Office d'information de la gare. Les hôtels affichent tous complet, mais si je m'y rends immédiatement, j'aurai la chance d'avoir une chambre dans une pension modeste au quatrième étage. Le prix est d'environ 8 marks par jour pour la chambre et le petit déjeuner.

— Il n'y a pas de forfait pour un mois?

— Non. La demande est trop grande.

— Vous n'avez pas demandé à votre employeur de vous trouver autre chose?

— Oui mais il n'avait rien à me proposer.

— Qu'avez-vous fait?

— J'ai demandé à des agences si elles avaient des chambres, j'ai fait publier des annonces dans les journaux, j'ai répondu aux offres, j'ai cherché de nouvelles pensions.

— Sans résultat?

— J'ai trouvé une chambre à 150 fr. par mois. Il fallait payer trois mois à l'avance et on me défendait de fumer, d'écouter de la musique, de laver mon linge. J'ai renoncé!

— La nourriture est bon marché en Allemagne, vous auriez peut-être pu continuer à vivre quelque temps en pension.

— Détrompez-vous! Les restaurants de Berlin-Ouest sont très chers. Je n'en ai trouvé aucun à prix modérés comme chez nous. A titre d'exemple, j'ai payé une simple soupe aux pois 3 marks. Une bière vaut 1 mark 20, un café 1 fr. 70. Comme les salaires sont très modestes, je me suis rendu compte que mes dépenses de logement et de nourriture excéderaient mon salaire. Sans faire de folie, en dix jours, j'ai dépensé un millier de francs!

— Vous avez donc décidé de revenir en Suisse?

— Oui. Mon directeur l'a fort bien compris. Il a rompu le contrat sans difficulté. J'ai donc pris le train, mais

arrivée en zone orientale, j'ai été arrêtée à Griebnitzsee. J'avais mon visa pour l'aller, mais je n'en avais pas pour le retour! J'ai donc dû me rembarquer avec mes trois valises et mon sac pour Berlin-Ouest. Je n'ai pas trouvé de chambre pour la nuit et j'ai dû rester dans la salle d'attente de la gare. Le lendemain, je suis allée à Berlin-Est pour mon visa. Pour revenir à Berlin-Ouest, je n'ai pas été interrogée par moins de cinq douaniers. On s'informait de mon passeport, de ma photo, des motifs de mon voyage, des devises qui me restaient.

— Et finalement tout s'est passé sans anicroche?

— Oui. Vous ne trouvez pas que cela suffisait? B.

## bonne note...

Mettant à profit les vacances scolaires, deux fillettes d'une douzaine d'années font du porte à porte en offrant aux ménagères des « œuvres d'art ». En fait, il s'agit de cartes postales collées sur du papier blanc. Le coût — il peut varier selon la tête de la cliente — est d'environ 70 centimes.

On pourrait s'extasier devant tant de débrouillardise, mais voilà, les deux fillettes racontent que l'argent qu'elles récoltent est destiné aux pauvres, ce qui, de toute évidence, est faux. Fi! mesdemoiselles.

Badot.

## ...mauvaise note

## Inspection du bataillon de sapeurs-pompiers

C'est samedi qu'aura lieu l'inspection du bataillon de sapeurs-pompiers de notre ville. Contrairement aux années précédentes, celle-ci a été placée sous le signe d'une démonstration.

C'est ainsi qu'après la présentation aux autorités du bataillon de sapeurs-pompiers, commandé par le major Zumbrunnen, tout un programme de démonstrations de moyens d'extinction aura lieu sur l'emplacement de la rue du Locle, immédiatement après le garage Schneider.

Pour la première fois, deux anciens engins, l'un datant de 1892 et l'autre de 1924, seront remis en fonction. Après quoi, l'efficacité des engins modernes sera prouvée sur des feux réels.

C'est à 16 h. 45 qu'aura lieu le défilé conduit par la musique La Persévérante. Son parcours empruntera l'avenue Léopold-Robert (artère sud), depuis la Gare aux marchandises jusqu'à l'angle est de la poste.

## De la chance dans le malheur

Une collision s'est produite, hier à 14 h. 20, à l'angle des rues de la Promenade et du Manège. La voiture de M. Boillat, de Neuchâtel, qui avait négligé d'accorder la priorité à une voiture de la ville, s'est retournée. Le fils du conducteur fautif, le petit Vincent, 4 ans, a été éjecté du véhicule et coincé sous celui-ci. Par une chance miraculeuse, il n'a subi que quelques contusions, mais a néanmoins été hospitalisé.

## Erreur sur la personne

La nouvelle — reprise d'un grand quotidien — que nous avons donnée hier, à savoir qu'un industriel de la ville, M. Eberhard, avait fondé une association destinée à soutenir M. Pentener a été démentie par l'intéressé. L'association en question est elle l'œuvre d'un autre Chaux-de-Fonnier ou s'agit-il d'une pure fantaisie?

## Communiqué

Dès demain soir, au grande première, au Cinéma Ritz: « La 317<sup>e</sup> Section », mise en scène de Pierre Schoendoerffer, images bouleversantes de Raoul Coutard; interprètes: Jacques Perrin, Bruno Cremer, Pierre Fabre. Primé au Festival de Cannes 1965, ce film est sans doute le meilleur film de guerre réalisé à ce jour. « La 317<sup>e</sup> Section » nous conte un épisode de la retraite tragique — mais héroïque — des troupes françaises au Vietnam à l'heure de Dien-Bien-Phu et de son drame. Le film a été tourné au Cambodge avec le concours de l'armée Khmer. « La 317<sup>e</sup> Section » est une œuvre poignante, lucide et droite. Séances tous les soirs, à 20 h. 30. Matinées à 15 h., samedi et dimanche.

## CARNET DU JOUR

### Cinémas

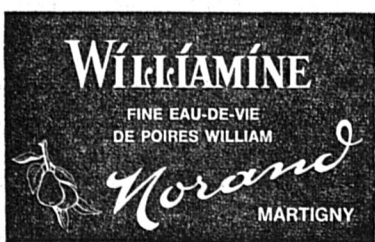
RITZ: 20.30 « Furia à Bahia pour OSS 117 ». SCALA: 20.30 « Zulu ». CORSO: 15.00 et 20.30, « Les Tueurs de San Francisco ». EDEN: 20.30, « Casanova ». PALACE: 20.30, « A Toi de faire Mignonne ». PLAZA: 20.00, « Sophie et le Crime ». REX: 20.30, « Es muss nicht immer Kaviar sein ».

### Divers

THÉÂTRE: 20.30, « Le Neveu de Rameau ».

### Pharmacie d'office

Pharmacie Burki, Ch-Neine 2a.



# L'AVENIR EUROPÉEN

Dans le discours qu'il a prononcé le 29 septembre dernier devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, à l'occasion de la présentation du cinquième rapport annuel de l'Association européenne de libre-échange, M. F.-T. Wahlen, conseiller fédéral, chef du Département politique, a présenté les grandes lignes du développement de l'AELE et sa position face à l'avenir. Il a notamment déclaré qu'il fallait considérer comme fondamentalement satisfaisante l'année 1964, au cours de laquelle le taux de croissance moyen de l'économie des pays de l'AELE fut de l'ordre de 5% (le taux d'expansion de la Suisse, inférieur à la moyenne de l'AELE, a fait l'objet d'un récent article dans ces colonnes). Ce taux d'expansion, souligne M. Wahlen, a imposé à plusieurs pays les tensions caractéristiques sur les ressources que les économies industrielles connaissent lors de périodes de rapide accroissement de la production. Le chef du Département politique a poursuivi son exposé en déclarant, et là réside l'un des éléments importants de son discours, que dans la recherche d'une expansion stable et soutenue de la production, les gouvernements de l'AELE, comme ceux d'autres pays, doivent pratiquer « l'art délicat de manier les complexités de l'économie moderne ». C'est là reconnaître, avec toute la finesse diplomatique, que l'économie moderne rend indispensable l'élaboration d'une politique conjoncturelle propre à assurer le contrôle de l'accroissement harmonieux de l'économie, mesure que les socialistes n'ont cessé de préconiser.

M. Wahlen s'inquiète plus loin du ralentissement de la croissance des exportations de l'AELE vers la CEE, lesquelles n'ont augmenté pour le premier trimestre 1965 que de 2% par rapport à la période correspondante de 1964. Il est certain que cette tendance n'est guère encourageante pour l'avenir de l'intégration européenne car, et là il faut partager les craintes de M. Wahlen, l'existence d'accords commerciaux préférentiels séparés en Europe menace de détourner les courants d'échanges et même de fausser les décisions relatives aux investissements industriels, décisions qui pourraient prolonger les effets néfastes des barrières discriminatoires actuelles.

L'orateur a ensuite mentionné la mise sur pied d'un comité chargé d'étudier les effets des tendances de l'économie mondiale en général et de l'AELE en particulier sur le fonctionnement de la petite zone de libre-échange. C'est là une nouvelle dont il faut se réjouir, car la création de ce comité intergouvernemental fournira aux membres de l'AELE le moyen de traiter les difficultés économiques à la lumière de leurs intérêts communs.

L'AELE, comme l'a précisé M. Wahlen, est devenue plus consciente des dangers d'une existence séparée de la CEE et de l'AELE, en particulier à la suite des menaces de discrimination commerciale. Le Conseil de l'AELE estime cependant que toute initiative de rapprochement devrait être préparée avec le plus grand soin si elle voulait avoir des chances de succès. Sans vouloir nier la nécessité de bien préparer toute négociation, il n'est plus possible de suivre ici la position de l'AELE. L'on sait en effet la minutie avec laquelle les discussions sur l'intégration européenne se sont déroulées depuis des années, sans aboutir pour autant à des résultats positifs. Des pourparlers, même menés avec le plus grand soin n'aboutiront à un résultat que s'il y a à leur base une ferme volonté politique d'arriver à une solution. L'absence d'une vraie vocation européenne, qui s'est manifestée jusqu'ici au sein de l'AELE, représente l'une des principales causes de l'échec de l'intégration européenne. Ce n'est que lorsque tous les interlocuteurs auront acquis cette foi dans une Europe unie qu'elle pourra se faire.

Terminant son exposé, le chef de notre diplomatie a précisé à juste titre l'importance que revêt, face aux incertitudes inhérentes à la division économique prolongée de l'Europe, la mise en œuvre complète de la Zone de libre-échange à la fin de l'année prochaine. En effet, si à notre avis la réalisation de la petite zone de libre-échange de l'AELE ne doit représenter qu'une étape vers une intégration plus poussée, il est indéniable que, favorable au développement économique général, donc à l'accroissement du niveau de vie de la population, elle ne doit subir aucun retard.

L'AELE, telle qu'elle a été conçue, est proche d'être réalisée; la collaboration économique internationale a fait ses preuves; il appartient maintenant à l'opinion publique d'insister sur la nécessité de s'engager plus en avant dans l'union économique.

PIERRE WYSS-CHODAT.

## L'acte d'accusation contre le FLJ

Le Département fédéral de justice et police a communiqué, mardi matin, que l'instruction préparatoire concernant les actes criminels commis dès l'automne 1962 et jusqu'à mars 1964 dans le Jura et le Seeland bernois par le « Front de libération jurassien » a été close à fin mai 1965. Le 17 juin, le représentant permanent du procureur général de la Confédération pour la Suisse romande, M. Roger Corbaz, à Lausanne, entrain en possession des actes judiciaires. Celui-ci a maintenant communiqué un acte d'accusation volumineux à la Chambre d'accusation du Tribunal fédéral, qui devra déterminer s'il y a lieu de donner suite à l'accusation.

L'acte d'accusation fait état des délits suivants, auxquels un des trois inculpés n'a participé que partiellement: incendie intentionnel, sabotage, emploi d'explosifs avec dessein délictueux, entrave au service des chemins de fer, dissimulation d'explosifs, vol, dommages à la propriété, menaces alarmant la population, provocation publique au crime, mise en danger de l'ordre constitutionnel, groupements illicites, violence et menace contre les fonctionnaires (articles 137, 145, 221, 224, 226, 238, 258, 259, 275, 275 ter, 285 du Code pénal suisse, et 86 bis du Code pénal militaire).

Les deux auteurs principaux sont toujours en détention préventive, alors que le troisième inculpé avait été libéré provisoirement, sous caution, par le juge d'instruction fédéral.

## DANS LE CANTON DE VAUD

### Accident mortel à la gare d'Yverdon

Mardi, à 10 h. 30, aux ateliers CFF d'Yverdon, M. Hans Bachmann, 25 ans, marié, père de deux enfants, aspirant au service des locomotives, poussait seul un boggy de locomotive. Pour des raisons non encore élucidées, il a eu la tête prise entre le boggy qui avançait et le vérin. Il a été transporté à l'hôpital, où il a succombé dès son arrivée.

## M. Fentener veut voir H.-P. Tschudi

Evian. — « Je vais téléphoner à M. Tschudi, président de la Confédération helvétique, pour lui demander l'autorisation de me rendre à Berne, afin de lui exposer tous les détails de mon affaire », a déclaré hier matin, à la presse, dans l'hôtel d'Evian où il est descendu, M. Fentener van Vlissingen, qui a été expulsé avant-hier de Suisse, à la suite de ses démêlés avec les autorités, provoqués par la construction d'une maison trop haute pour les règlements locaux.

« Si l'on me refuse cette entrevue, a-t-il ajouté, j'emploierai d'autres moyens et, entre autres, je m'adresserai à l'Ambassade des Etats-Unis, car le traitement qu'on m'a infligé met en cause les rapports entre citoyens des deux pays. »

Depuis son arrivée à Evian, avant-hier soir, M. Fentener van Vlissingen reçoit de nombreux appels téléphoniques. Des amis, en particulier, lui ont proposé de venir le chercher en bateau et de le ramener en Suisse, ce à quoi il s'est refusé jusqu'à présent.

## DANS LE CANTON DE ZURICH

### Une joyeuse fête

Un manœuvre de 28 ans, récidiviste s'est emparé de 7500 francs contenus dans un secrétaire de son logeur à Zurich, puis s'est rendu en train et en taxi à Bâle-Mulhouse, Stuttgart et Munich, où il a dilapidé tout ce qui lui restait à la Fête d'octobre. Il rentra à Zurich avec soixante centimes en poche, puis téléphona à sa victime en lui demandant un rendez-vous, mais la police le cueillit et le mit en lieu sûr.

### Nouvelle affaire de stupéfiants

Une nouvelle affaire de stupéfiants vient d'être découverte à Zurich. La police opérant une perquisition chez un individu de 23 ans, prévenu de vol, découvrit des stupéfiants. L'homme avoua avoir volé mille francs à un camarade pour pouvoir acquérir la drogue venant du Maroc. Il repartit et vendit à des collègues une poudre semblable à du haschisch. Il a avoué avoir détenu deux kilos de cette drogue.

# Conseil national: les arrêtés antisurchauffe

Présidé par M. Kurmann (chr.-soc., LU) et notre camarade Pierre Graber (soc., VD), le Conseil national aborde mardi matin les débats sur le rapport du Conseil fédéral relatif à l'application des deux arrêtés contre le renchérissement.

MM. Hofstetter (rad., SO) et Déonna (lib., GE) rapportent. La commission propose de prendre acte du rapport. Selon les orateurs, les tendances à la hausse ont diminué, une certaine détente conjoncturelle étant intervenue, mais pour quelques secteurs, les résultats escomptés ne furent pas atteints. Notre place dans l'échelle internationale du renchérissement n'est plus ce qu'elle était il y a encore un an. La commission ne se prononce pas sur le maintien des arrêtés, mais elle attend des propositions du Conseil fédéral à ce sujet et pour la session de décembre au plus tard.

Au début de la discussion générale, M. Muret (PdT, VD) propose de prendre acte du rapport, mais d'en refuser les conclusions.

## Intermédiaire agricole

MM. Debétaz (rad., VD), Strahm (PAB, AG) et Barras (cons., FR) développent alors des interventions en faveur de l'agriculture. Trois orateurs, même thème: les conséquences des pluies persistantes et des conditions atmosphériques déplorables pour l'agriculture. Le Conseil fédéral, dit M. Debétaz, est prié de faire connaître au cours de la présente session les mesures qu'il entend prendre, entre autres en matière de prix. Puis l'on en revient au rapport en discussion.

## La modération des salariés

Notre camarade Wyss (BS) analyse les effets positifs des arrêtés. Pourtant, ces résultats n'auraient pas pu être atteints si le Conseil fédéral ne s'était appuyé sur un programme interventionniste clair. L'appui des partenaires sociaux, particulièrement celui des salariés, a également concouru à l'obtention de ce bilan intermédiaire satisfaisant. Les syndicats ont fait preuve d'une modération exemplaire. Mais, poursuit Edmond Wyss, il existe des répercussions peu réjouissantes, même si, d'une façon générale, on peut qualifier le résultat global comme étant le fruit d'un « dosage équilibré ». Nos ventes à l'étranger n'exercent plus la même pression sur notre économie. Le processus d'assainissement doit se poursuivre et le facteur des prix agricoles doit être sérieusement examiné.

## La solidarité avant le profit

Notre camarade Schaffer (BE) démontre un aspect particulièrement positif des arrêtés, qui mérite d'être prolongé dans l'avenir: ils ont introduit dans notre vie économique un début de priorité en faveur du sentiment de solidarité au détriment de la course au profit individuel. Par contre, il est prématuré de parler d'une « normalisation » des prix du sol; tout au plus on peut prétendre avoir obtenu une certaine stabilisation. L'effort principal doit maintenant être porté sur la construction de logements et la politique des banques en matière de taux de l'intérêt mérite d'être sérieusement examinée.

## Notre économie est en retard

Dans les cantons dont l'économie vient de rentrer dans le processus d'expansion, l'effet des arrêtés n'est pas si bénéfique qu'on veut bien le prétendre, dit notre ami Charles Dellberg. Il se peut que la finance, les banques, le capital et le commerce d'exportation aient atteint les buts envisagés, mais peut-on en dire autant pour les salariés et les consommateurs? Ce qui manque encore et toujours, ce sont les impulsions pour diriger l'économie dans le sens des intérêts du peuple et des cantons en voie de développement.

## Le clavecin bien tempéré

Fritz Grütter, président du PSS, monte à la tribune. Il constate que les anciens adversaires des arrêtés interpellent aujourd'hui « leur musique sur un clavecin bien tempéré ». Que sont devenues les mises en garde émises il y a deux ans? Où en est-on avec la perte des libertés, la ruine de l'initiative privée, la mainmise de l'Etat sur l'économie? Par contre, et ceci est positif, les balances des paiements

## Sept nouveaux corps à Mattmark

Dans la soirée de mardi, la police cantonale à Sion, signalait que parmi les sept victimes dont les corps ont été découverts au cours de la journée de mardi à Mattmark, se trouve le Fribourgeois Bruno Burri, né en 1937, célibataire, domicilié à Brunried.

et des revenus se sont améliorées et le franc suisse s'est du même coup consolidé.

Nous n'attendons pas de miracle, poursuit Grütter, mais une désaccélération de l'emballlement conjoncturel, et ce résultat est atteint, malgré la modestie des moyens d'intervention. Imaginons-nous le développement du renchérissement sans les arrêtés? Le point noir reste pourtant l'évolution du taux hypothécaire, dont la tendance à la hausse s'est accentuée ces derniers mois. Mais, souligne le président du PSS, « les

hausse des loyers intervenues ces derniers temps n'ont aucune commune mesure avec l'augmentation effective du taux hypothécaire ». Un facteur d'insatisfaction découle également de la construction de logements qui est en régression. Malgré une réserve nulle en appartements disponibles, on a tout de même supprimé la protection des locataires. Le problème du droit foncier est toujours pendante.

Grütter conclut: « Le contrôle de l'accroissement du taux hypothécaire et la mise à disposition de capitaux pour construire des logements restent aujourd'hui encore parmi les possibilités virtuelles de lutte contre le renchérissement! »

Jean RIESEN.

# SÉANCE DE RELEVÉE

A la reprise, M. Heil (cons., ZH) s'est attaché à démontrer par plusieurs exemples l'efficacité des mesures de lutte contre le renchérissement. Il est maintenant prouvé que les adversaires du projet avaient tort.

Le socialiste Wüthrich (BE) s'élève contre l'abolition des arrêtés. Il est trop tôt pour laisser libre cours à la conjoncture, tandis que Walter (soc., ZH) déclare qu'un certain dirigisme est nécessaire. Les problèmes de la main-d'œuvre et du logement sont loin d'être résolus. M. Hummler (rad., SG) demande une réglementation plus souple pour les frontaliers.

Puis c'est une intervention de notre camarade Brawand (VD) qui estime que le rapport du Conseil fédéral est trop optimiste. Nous reviendrons ultérieurement sur ses déclarations.

Les rapporteurs répliquent très brièvement à M. Muret, qui proposait de désapprouver les conclusions du rapport.

## M. Schaffner satisfait

Puis le conseiller fédéral Schaffner prend la parole. Les conclusions du rapport du 18 juin, dit-il, se sont confirmées. Notre économie est en passe de retrouver son équilibre et le déficit de la balance des revenus pourra probablement être abaissé à 500 millions (au lieu de 1,8 milliard).

La réduction de la main-d'œuvre étrangère a été opérée sans provoquer une « flambée des salaires ».

M. Schaffner remercie les partenaires sociaux qui ont compris la nécessité de surseoir à toute réduction de la durée du travail. Une nouvelle solution du problème de la main-d'œuvre, plus souple, peut maintenant être

élaborée. Il est vrai, a poursuivi, M. Schaffner, que le succès des mesures est moins éclatant si l'on considère uniquement l'indice des prix.

Passant au problème de l'agriculture, M. Schaffner a dit: « Nous ne pourrions nous dispenser d'apporter un correctif au prix de base du lait et aux prix du bétail de boucherie. » D'autres mesures de moindre importance sont à l'étude. Il en résultera inévitablement une hausse de l'indice.

Passant à la question du logement, le chef du Département économie publique a affirmé que la production locative connaît un progrès réjouissant, malgré l'arrêt sur la construction. Ce qui fait défaut, ce sont des appartements à des prix abordables.

En conclusion, M. Schaffner a estimé que l'effet psychologique des deux arrêtés a été salubre. Il ne s'est pas prononcé sur l'opportunité d'abolir l'arrêt sur la construction.

## M. Bonvin également

M. Bonvin, chef du Département des finances, a ensuite commenté l'autre aspect du rapport: les mesures monétaires.

Les restrictions de crédit ont eu des effets positifs. L'épargne suit une courbe favorable. Il est en revanche encore difficile d'harmoniser les dépenses de la main publique avec la croissance du produit social. Il sera bientôt difficile d'équilibrer le compte financier. C'est pourquoi une étude est en cours pour établir un plan à long terme. Nous avons donc réussi à garder un franc sain et à consolider son pouvoir d'achat.

On passe alors au vote. Le conseil prend acte du rapport par 112 voix contre 3. Séance levée.

# Arrestation du meurtrier de Verbois

Le juge d'instruction III de Genève communique: La difficile enquête menée sans désespérer par la police de sûreté depuis le 18 septembre vient d'aboutir. L'auteur du meurtre de M. di Camillo a été appréhendé hier matin par la police. Il a passé à des aveux complets. Il s'agit d'un nommé Ulrich S., né en 1942, Bernois, vendeur, domicilié à Genève. Un mandat a été décerné contre lui par le juge d'instruction. En raison de l'enquête et des nombreux contrôles qui doivent être faits sur la base de ces aveux, aucun autre renseignement ne peut être donné pour l'instant.

Toutefois, la suite de l'enquête faite au sujet de l'assassinat du gérant di Camillo, a permis d'établir, selon les déclarations du meurtrier, que c'est la victime qui lui avait donné rendez-vous dans la banlieue genevoise le 17 septembre, au début de la soirée. Le jeune individu, qui n'a que 23 ans, se présenta au rendez-vous, avec son fusil d'assaut enveloppé dans du papier.

Il monta dans la voiture de M. di Camillo, mais alors que le gérant pilotait le véhicule et roulait dans la région de Vernier, le jeune lui dit: freine. A ce moment, assis qu'il était derrière di Camillo, il prit son fusil d'assaut et tira par derrière un coup de feu dans la tête du gérant qui s'affaissa. Son affreux crime accompli, le jeune homme prend le volant de la voiture et se dirige dans la région de Verbois. Il prend sur sa victime les clés de la coopérative Migros — il faut ajouter que ce jeune individu avait travaillé naguère avec di Camillo à la Migros. Avec des chiffons et un poids trouvé sur un chantier, il ficelle les jambes du gérant et jette le corps à l'eau à Verbois.

Ensuite de cela, le meurtrier précipite la voiture dans le Rhône où on devait la retrouver une dizaine de jours plus tard.

L'assassin revint en ville à pied, changea de vêtements chez lui, les siens étant tachés de sang. Toujours selon ses déclarations, il se rendit à la succursale Migros où di Camillo était gérant, ouvrit le coffre-fort, s'empara de la recette (près de 10 000 francs) puis retourna sur les lieux, à

piéd. Il y liquida ses vêtements qui étaient tachés de sang — ceux qui ont été entretemps retrouvés — puis se débarrassa du trousseau de clés.

L'assassin a admis que lorsqu'il avait accepté l'invitation de di Camillo, l'idée lui était venue de se procurer de cette manière de l'argent parce qu'il était très endetté.

L'arme a été saisie au domicile. Le trousseau de clés a été retrouvé dans la région de Verbois et saisi.

Ce sont des dépenses faites récemment par ce jeune voyou, notamment l'achat d'une voiture d'occasion, alors qu'il avait une situation financière précaire, qui ont attiré l'attention sur lui et qui ont amené son arrestation.

## Le bruit qui rend fou

La police a arrêté un employé lucernois de 39 ans, inculpé de lésions graves et de dégâts volontaires à la propriété. Au cours de la nuit, irrité par le bruit que faisait le moteur d'une voiture que son conducteur laissait tourner au pied de l'immeuble qu'il habite, l'employé se mit à la fenêtre de son logement et échangea des mots avec le conducteur, puis il y eut lancement de pots d'eau. De plus en plus irrité, le locataire descendit avec son revolver d'ordonnance. Croyant alors que l'automobiliste allait sortir un couteau à cran d'arrêt, il fit usage de son arme et un coup de feu traversa la jambe de l'automobiliste, tandis qu'un autre crevait l'un des pneus de la voiture. L'automobiliste a dû être hospitalisé.